

# Rapport d'activités 2016



## FICHE D'IDENTITÉ

### Espace Femmes Geneviève D.

**Date de création :** 24 décembre 1998

**Nombre d'années d'existence :** 18 ans

**Siège social :** 2, rue du Salève - 74240 GAILLARD

**Adresse postale :** 34, place des afforêts – 74800 LA ROCHE SUR FORON

**Mail :** espacefemmes74@gmail.com

**Site :** www.espace-femmes.org

**Réseau d'appartenance :** Fédération Nationale Solidarité Femmes

**Présidence :** Sylvie ESPENEL

**Direction :** Anne VAN DEN ESHOF

**Banque :** Crédit Coopératif – Agence d'Annecy

**Comptabilité :** ABG et associés - Annecy

**Commissaire aux comptes :** In extenso - Cluses

**Numéro de récépissé en préfecture :** 0743003593

**Siret :** 438 873 804 00043

**Code APE :** 8790B

#### **Agréments :**

Agrément des associations – Rectorat de Grenoble – 2009/2014

Reconnue d'intérêt général – Direction des impôts – 17.12.2010

Enregistrée organisme de formation professionnelle – Préfet de Région Rhône-Alpes – 23.01.2007

Habilitation association aide aux victimes – Cour d'Appel de Chambéry - 2007

#### **Adhérent-e-s :**

63 adhérent-e-s

**Bénévoles :** 9

**Salariées :** 12 pour 8.5 équivalents temps plein

#### **Chiffres clés 2016 :**

**2211** appels au standard, **5** permanences d'accueil, **582** femmes reçues, **2064** entretiens réalisés, **313** femmes accompagnées sur la durée, **24** femmes et **25** enfants hébergés, **1173** jeunes sensibilisés aux discriminations sexistes, **126** professionnel-le-s formés à la question des violences conjugales et/ou de l'égalité...

#### **Objet :**

Protéger et soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants

Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques...

Dénoncer les situations de non-respect du droit et de la dignité des femmes

Susciter l'information, l'action et la réflexion pour la promotion de la place des femmes dans la société

Agir pour l'application des lois existantes et travailler à l'évolution des mentalités

#### **Objectifs :**

##### **1.Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences**

Permanences socio-juridiques gratuites à Annecy, Bonneville, Gaillard et Thonon

Permanence téléphonique, relais du numéro national 3919

Permanences téléphoniques d'urgence

Des actions collectives, lieux d'échanges, d'informations et d'entraide ouvertes à toutes

Des places d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants

##### **2.Promotion de relations égalitaires filles/garçons et prévention des comportements sexistes**

Répertoire d'activités pour les 5-10 ans intitulé « Les p'tits égaux »

Interventions auprès des jeunes de 12 à 25 ans

##### **3.Espace ressources**

Formation des professionnel-le-s (police, gendarmerie, personnels de santé, assistants sociaux...) à la question des violences conjugales

Participation et soutien technique dans les comités de pilotage réfléchissant au traitement des auteurs de violence conjugale

**Rayonnement territorial :** Haute-Savoie / Coopération régionale et nationale au sein du réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes / Diffusion nationale et internationale du répertoire d'activités « les p'tits égaux »

## ORGANIGRAMME

### Conseil d'administration

Présidente : Sylvie ESPENEL

Trésorière : Claire PERRIN

Secrétaire : Sophie SALAGER

Autres membres : Monique DELDORTE  
Marie-Noëlle BASTARD  
Isabelle REVIL  
Lucie RUIN  
Marie-Pascale SAILLET

### *Projet associatif*

*Renforcer la visibilité dans la sphère  
publique des violences faites aux femmes au  
sein du couple*

*Développer l'engagement solidaire des  
femmes pour se dégager des violences*

*Renforcer notre pôle Ressources  
Violences conjugales et promotion des  
relations égalitaires filles/garçons :  
Sensibilisations, actions de prévention,  
formations*

### Equipe salariée

#### **Direction**

Anne VAN DEN ESHOF / Delphine DEVIGNY

**Assistante administrative et comptable**

Saïda HAMDİ

**Consultant-e-s socio-juridiques et techniques**

Emilie MERCIER-GALLAY / Agnès DEMEYRIER

Caroline NOULLET / Adeline SOUDAN

Gilles MOUSSOUX / Jade LEPAUL-PICOLET

Alexia BAUD / Mathilde ROUE

Delphine TONYEDJI

### Les adhérent-e-s et bénévoles

4 bénévoles permanents

5 bénévoles ponctuels

## Notre implantation départementale, un plus pour les victimes et les partenaires du réseau

De par cette couverture, nous avons acquis une bonne connaissance des partenaires et des spécificités de chaque territoire. Nous avons à cœur que les femmes confrontées aux violences de leur compagnon de notre département puissent bénéficier des mêmes offres de service, avec la volonté d'être un peu « le fil rouge », le repère qui soutient les femmes dans leur volonté de se dégager des violences à travers les méandres des différents dispositifs et fonctionnements institutionnels.

### Une action départementale à portée nationale

Nous adhérons depuis plus de 15 ans à la Fédération Solidarité Femmes, en charge du numéro d'écoute national



Nous en sommes le relais sur notre département. En effet les femmes de Haute Savoie qui contactent ce service nous sont réorientées par les écoutantes de la Fédération.

VIOLENCES FEMMES INFO  
**3 9 1 9**  
APPEL ANONYME ET GRATUIT



## SOMMAIRE

### Rapport moral

#### Chapitre 1 : Vie associative

Des bénévoles à nos côtés

Actions réalisées à l'occasion du 8 mars

Actions menées à l'occasion du 25 Novembre

Mobilisations aux côtés d'autres mouvements associatifs

Rotary Club

Notre investissement dans des instances nationales - la FNSF

#### Chapitre 2 : Accueil et Accompagnement des victimes

Les chiffres de l'activité

1. Espace femmes, une association d'aide aux victimes spécialisée
2. L'accompagnement des femmes hébergées dans les CHRS du département
3. Fem Do Chi, un outil d'émancipation
4. La marmite, un repas partagé

La sécurité, une priorité pour se dégager des violences

1. L'urgence
2. Des mesures AVDL spécifiques
3. Les places d'hébergement gérées par l'association
4. Le SIAO
5. Faciliter l'accès des femmes au logement

#### Chapitre 3: le Pôle Ressources et la Prévention

Réflexions et travail en partenariat

De la prévention à la formation

Sensibilisations du grand public

1. Itinéraire Femmes
2. Partenariat avec l'espace Part'âges à St Julien
3. Stand d'information au CHAL

#### Rapport de gestion

#### Rapport d'orientation

Le rapport d'activités a été réalisé par l'ensemble de l'équipe



## Rapport moral

En préambule, je souhaiterais rappeler les axes de notre projet associatif :

- Protéger et soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants
- Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques...
- Dénoncer les situations de non-respect du droit et de la dignité des femmes
- Susciter l'information, l'action et la réflexion pour la promotion de la place des femmes dans la société
- Agir pour l'application des lois existantes et travailler à l'évolution des mentalités

Commençons par un premier bilan sur le Collectif mis en place dans l'association. Début 2016, nous avons fait appel à la Scop l'Orage qui a formé l'équipe de salari-e-s d'un côté, les membres du conseil d'administration de l'autre sur « Comment faire collectif ». Grâce aux réflexions entreprises et aux outils ou méthodes de travail transmis par l'Orage, nous avons consolidé ce fonctionnement et trouver une articulation plus efficiente pour travailler collectivement.

Concernant les actions militantes, les dates importantes chaque année sont le :

- **8 mars** : c'est la journée internationale des droits des femmes. C'est l'occasion pour nous, par des actions visibles, de faire un bilan sur la situation des femmes. Ainsi cette année nous avons déambulé au marché du Perrier à Annemasse. Certaines actions ont été annulées faute d'autorisation, comme sur Annecy, en raison des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence qui limitent les réunions publiques. Si ces mesures sont prises en responsabilité par les autorités compétentes, dans un contexte national alarmant, elles limitent nos possibilités de faire connaître au plus grand nombre nos luttes.
- **25 novembre** : c'est la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Chaque année, nous nous mobilisons pour capter l'attention des citoyen-ne-s sur ces violences, leur origine et les moyens de lutter contre ces violences notamment en libérant la parole des femmes. C'est aussi l'occasion d'alerter nos partenaires financiers sur le manque inquiétant de financement qui est l'un des principaux obstacles aux efforts déployés pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles de tous horizons. Le volet prévention de la violence à l'encontre des femmes et des filles manque en effet cruellement de ressources.

En 2016, nous avons tenu un stand sur le marché d'Annemasse. Cela nous a permis de rencontrer les passants avec qui nous avons pu échanger et discuter, confronter nos points de vue. Nous avons également proposé la signature d'une pétition en soutien à la libération

de Jacqueline Sauvage. Une soirée théâtre débat a clôturé la journée sur Annemasse. Nous nous sommes également mobilisées aux côtés d'autres mouvements associatifs : sur Ville-la-Grand, Sallanches et Thonon avec le club-service Soroptimist avec la diffusion d'un film suivi d'un débat, sur Meythet en participant à des tables rondes organisées par le CAM 8 MARS, à Annecy avec Osez le Féministe 74 autour d'un film suivi d'un débat et enfin une rencontre suivie d'une interview de femmes accompagnées à la permanence de Thonon, par le journal le Messenger.

Nous attachons chaque année une grande importance à ces deux dates. C'est beaucoup de travail en amont, d'énergie lors de la journée d'action et une énorme satisfaction à la fin quand la parole des femmes s'est faite entendre, même si nous savons que le chemin sera encore long et semé d'embûches pour parvenir à un arrêt de tous les formes de violences faites aux femmes. Au nom de l'association, je remercie toutes celles et ceux qui s'impliquent chaque année à nos côtés, vous les femmes, mais aussi les bénévoles, les partenaires et toute l'équipe salariée.

La présidente,  
Sylvie ESPENEL





## Vie associative

### ANNE VAN DEN ESHOF LA SOLIDAIRE

Issue d'un milieu populaire très engagé du nord de la France, Anne Van Den Eshof a très tôt développé une conscience politique : s'engager aux côtés des femmes était pour elle un devoir. « *Transformer la colère en projet citoyen* », telle a été la motivation d'Anne et de son amie



Marie-Noëlle Bastard en 1998, lorsqu'elles ont créé Espace Femmes Geneviève D., consacré à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales en Haute-Savoie. Geneviève D. fut assassinée par son mari en 1996. A l'époque, les services de police avaient refusé sa plainte pour tentative d'assassinat. Les deux futures fondatrices l'avaient rencontrée dans un centre d'hébergement d'urgence et avaient tenté de l'aider. Elles se sont battues pour faire reconnaître leur projet par les pouvoirs publics. Aujourd'hui, leurs cinq permanences reçoivent 500 femmes par an, l'association emploie 10 salariés – dont un homme –, forme des policiers et sensibilise des collégiens.

« *L'association est tout sauf un service social où on sauve les femmes ; ici, personne ne pense pour elles, précise Anne Van Den Eshof. Elles sont accompagnées dans leur démarche, soutenues pour se défendre elles-mêmes et reprendre leur place.* » ■ L.V.

BRUNHES-DELAHAYRE/KHARINE TAPAB - SÉBASTIEN LEBAN (X2) - BRIDGENAVART - JULIEN FAURE POUR LE POINT

## Des bénévoles à nos côtés

Malgré notre volonté forte d'associer des bénévoles à nos actions, nous avons peiné cette année à les prendre en compte comme nous l'aurions souhaité.

La charge de travail particulièrement forte cette année nous a rendues très peu disponibles pour l'organisation de temps de rencontres et de formations.

Les personnes nous sollicitant sont en effet convaincues du bien fondé de nos actions, dans le même temps, elles ont besoin de temps pour en comprendre les modalités. Elles arrivent souvent vers nous avec plein de questionnements ou à l'inverse avec une vision assez manichéenne de la problématique.

Néanmoins, nous avons fait à leur demande **un travail autour de « comment présenter l'association ? »** lors de la diffusion de plaquettes dans différents lieux. Nous avons également listé les lieux où se rendent majoritairement les femmes et où il serait intéressant de donner de l'information, tels que : les cabinets de gynécologies, radiologies, pharmacies... **Un document support est prêt à être utilisé.**

Mobilisation également des bénévoles à la journée Portes ouvertes de la maison Familiale rurale de Bonne.

Durant toute la journée, elles ont informé, sensibilisé les personnes jeunes et moins jeunes qui les interpellaient sur ce sujet encore tabou que représente les violences au sein du couple

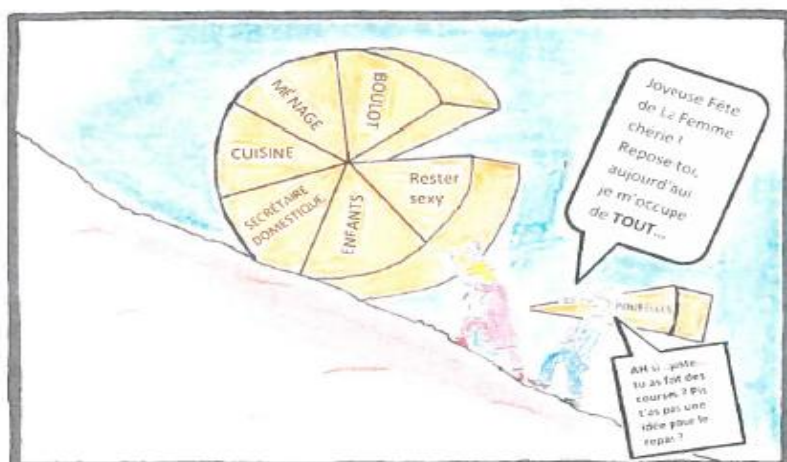


## Actions réalisées à l'occasion du 8 mars

Suite à la prolongation de l'état d'urgence, nous n'avons pas pu réaliser l'ensemble des actions prévues pour le 8 mars. En effet, la mairie d'Annecy a refusé de nous donner l'autorisation nécessaire pour réaliser une déambulation dans les rues. Cependant, nous avons pu maintenir celle prévue sur le marché du Perrier à Annemasse. Au programme : Haka, chants féministes, distribution de flyers et sensibilisation du grand public.

### 8 MARS JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME-S DES

Parce que nous sommes toutes différentes...  
Et heureusement !



Alors, merci de nous avoir trouvé un créneau entre la journée mondiale de la vie sauvage (3 mars) et la journée mondiale du bonheur (20 mars). Pas cher payé pour 364 jours de lutte pour nos droits, nos libertés et notre dignité !

PARCE QUE SI CETTE JOURNÉE EST VRAIMENT SYNONYME DE BOUFFÉE D'AIR POUR LES FEMMES, LE RESTE DE L'ANNÉE ÇA RESSEMBLE PLUTÔT À ÇA :

Les femmes font toujours une « double journée de travail »... *Mais c'est normal puisque les femmes auraient le « gêne » du ménage !*

L'égalité salariale n'est pas acquise dans les faits... *Il n'y a qu'à voir le nombre d'incompétents surpayés ! (à compétences égales : les femmes gagnent 24% de moins)*

1 femme est violée toutes les 7 minutes ... (soit 83000 viols ou tentatives de viols par an) ... *Oui oui en France, au pays des droits de « L'HOMME ! » C'est peut être ça le problème ! L'intitulé justement !*

Le coût économique des violences au sein du couple est estimé à 3.6 milliards d'euros en 2012... *Et après on nous dit qu'on est en crise... tu m'étonnes !*

ÇA NE VOUS FAIT PAS RÊVER ???!

NOUS NON PLUS !



Alors : « Levons nous femmes esclaves et brisons nos entraves... Debout, Debout, DEBOUT !!! »



De la préparation...



... à l'action !





## Journée internationale des femmes PROMOTION ÉGALITÉ FEMME HOMME



A l'occasion de la journée internationale des femmes, le CHAL, en collaboration avec l'association Espace Femmes et le commissariat de Police d'Annemasse propose une projection-débat autour du film « Les suffragettes » au Ciné Actuel le **vendredi 4 mars 2016 à 20h30**, sur le thème des violences faites aux femmes.

**INVITATION PRESSE :** Mme Delphine DEVIGNY, Directrice Adjointe de l'Association Espace Femmes, Mme Jade LEPAUL-PICOLET, consultante socio-juridique, le Dr Isabelle REVIL, Médecin référent du Centre Hospitalier Alpes Léman dans la lutte contre les violences faites aux femmes et la Commandante Martine VELLARD du Commissariat de Police d'Annemasse vous propose une rencontre au Ciné Actuel quelques minutes avant la projection : **vendredi 4 mars 2016 à 20h10**

Au cours de cette projection-débat, il s'agit d'alerter sur le fait que les violences qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles constituent une atteinte volontaire à l'intégrité de la personne. Elles induisent un mécanisme psychique complexe qui se traduit par un conditionnement dont il est particulièrement difficile de s'extraire seule.

Depuis 1998, l'association Espace Femmes propose un soutien psychosocial, des informations juridiques, des accompagnements dans les procédures et une aide à la mise en sécurité des victimes.

La Police Nationale traite toutes les plaintes déposées par les victimes de violences conjugales et applique la décision pénale prise par le Tribunal de Grande Instance. Elle met en relation les victimes avec une correspondante sociale qui travaille au sein du Commissariat d'Annemasse pour une orientation vers les différentes structures d'aide et de conseil.

Le CHAL, associé à de nombreux professionnels du secteur, travaille à l'amélioration du dispositif de dépistage et prise en charge des femmes victimes de violence.

Deux axes de travail sont prioritaires :

- la mise en sécurité des femmes et de leurs enfants à chaque fois que cela est nécessaire dès l'admission à l'hôpital
- l'accompagnement lors de la sortie grâce à un partenariat local très fort et structuré entre la ville et l'hôpital.

Au-delà de cette approche de santé publique, la journée internationale des femmes est l'occasion de redire que de nombreuses inégalités persistent entre les femmes et les hommes, inégalités qui font le terreau de toutes les situations de non droit. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes vise à combattre ces inégalités dans la sphère privée, professionnelle et publique.

Le film « Les suffragettes », qui sera diffusé lors de cette projection-débat et qui traite du combat des femmes en Angleterre pour obtenir le droit de vote (voir critiques ci-dessous), est une belle illustration du long chemin vers cette égalité.



### LES SUFFRAGETTES : quelques critiques dans la presse

"Un scénario solide, une reconstitution parfaite et une interprétation haut de gamme : du cinéma à l'anglaise, comme on l'aime."

"Un mélodrame historique nécessaire qui parle d'hier pour mieux parler d'aujourd'hui. Les comédiennes sont toutes épatantes."

"Sans artifice, grâce à une mise en scène sobre, un montage bien articulé et surtout l'interprétation exceptionnelle de Carey Mulligan, tout en sensibilité et en énergie, « Les Suffragettes » conjugue avec succès portrait intimiste et fresque historique."

"Un hommage vibrant à une poignée de sacrées bonnes femmes qui ont bravé idées reçues et répression pour faire entendre leurs voix et les placer dans les urnes."

"Un film superbe dont on espère qu'il rencontrera un très large public à l'heure où le féminisme est trop souvent perçu comme négatif et que, sur bien des plans, l'égalité homme-femme n'est toujours pas d'actualité."



### ANNEMASSE

## La lutte contre les violences conjugales est l'affaire de tous



De g. à d. : le Dr Isabelle Revil, le commandant Martine Vellard, Delphine Devigny et Jade Lepaul-Picolet. Photo Le Dauphiné

Vendredi, le Centre hospitalier Alpes Léman (Chal), l'Association Espace Femmes et le commissariat d'Annemasse, accueillis par la MJC centre, se sont associés à l'occasion de la Journée internationale des femmes pour aborder le délicat problème des violences conjugales. Un débat riche a suivi le beau film de Sarah Gavron, « Les suffragettes ».

Le docteur Isabelle Revil, médecin référent du Chal dans la lutte contre les violences faites aux femmes, a rappelé qu'une femme sur 10 en France est victime de violences physiques, sexuelles, psychologiques et/ou financières et que 134 femmes sont mortes en 2015 sous les coups de leur conjoint. Soit une mort tous les deux jours et demi. Un phénomène qui semble en

augmentation. Elle a rappelé qu'il s'agit d'un problème de santé publique et d'un délit, non pas d'une simple incompatibilité d'humeur entre conjoints, Martine Vellard, commandant de police, a ajouté que le rôle des forces de l'ordre, outre l'accueil des victimes et la prise des plaintes, est aussi de conseiller les victimes et de les orienter vers une assistante sociale, cela dans les murs même du commissariat. Celle-ci guide alors ces personnes vers les associations et professionnels qui peuvent les aider. Elle a aussi rappelé l'importance de la sanction, qui permet à la victime de se reconnaître comme telle et non pas comme responsable de la situation.

Toutes deux ont ajouté que cette violence touche toutes les classes d'âge et tous les

milieux. L'association Espace Femmes, en la personne de Jade Lepaul-Picolet, consultante socio-juridique, et de Delphine Devigny, directrice adjointe, ont parlé de leur rôle de soutien psychologique et social. Cette association informe sur les droits des femmes, propose un accompagnement dans les procédures à suivre et une aide pour la mise à l'abri des femmes -et de leurs enfants- susceptibles d'être en danger.

L'Etat s'engage aussi dans ce combat en créant des zones pilotes avec un médecin référent, formé à ce type d'intervention. C'est le cas au Chal.

La cessation des violences faites aux femmes passera enfin par un changement profond des mentalités et cela est l'affaire de tous.

Patricia FAURE



Merci au chœur de femmes  
Tao Mouso pour le  
magnifique concert qu'elles  
ont tenu et dont les  
bénéfices ont été versés à  
l'Association

11/03/2016



Dans sa lutte contre les violences faites aux femmes, l'association Espace Femmes Geneviève D. possède de solides partenaires tels que les professionnels de santé et la gendarmerie, représentés ici par Isabelle Revil, médecin urgentiste et l'adjudant Éric Henry. Photo LD DLM C.

Depuis 1998, Espace Femmes lutte contre toute violence conjugale, qu'elle soit d'ordre physique, psychologique, morale, financière, sexuelle, dénonce les attitudes à caractère sexiste et se bat pour l'égalité homme/femme en intervenant notamment auprès des élèves de collèges et lycées.

L'association accueille chaque année près de 500 femmes, victimes de violences. Elle les soutient, les écoute et les informe de leurs droits, tout en les accompagnant dans les démarches juridiques et les poursuites engagées à l'en-

Toutes les sept minutes, une femme, en France, est violentée ou en subit une tentative et en 2014, 134 ont succombé aux coups et blessures infligés par leur compagnon ou partenaire. Repérer plus rapidement les victimes permet une intervention et une réaction efficaces.

Maëva COUTURIER

LDL74CGE118

13 10W | C 74

**no Mouso va chanter  
es violences faites aux femmes**



**no Mouso** lors de son dernier spectacle de Noël. Plus on les individualise, l'exp...  
sant à l'antico...  
Tao Mouso ide...  
qui signifie chemie...  
ce Anie se « mont...  
seigneur dans de son...  
faune» Afrique de...  
au

Tao Mouso est un au...  
polyphonique de...  
généraliste...  
chœurs...  
gob...

[illegible]

**Voyage à travers les cultures**

Le groupe aime faire voyager son public à travers les philosophes et les différentes cultures. Pour les jeunes chanteuses qui sont choristes, les langues et les coutumes des générations futures, c'est avant tout une aventure où la bienveillance est la maître mot. Une expérience à forte teneur collective, où

## Actions menées à l'occasion du 25 novembre

En 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes.

Cette date a été choisie en hommage aux trois sœurs Mirabal : Patricia, Minerva et Maria Theresa, militantes de la République dominicaine qui furent brutalement assassinées sur les ordres du dictateur et chef de l'état – Rafael Trujillo, le 25 novembre 1960.

Chaque année, plusieurs organisations humanitaires unissent leur force pour attirer l'attention de l'opinion publique sur les violences perpétrées quotidiennement à l'encontre des femmes.

En Haute Savoie, différentes manifestations ont jalonné le 25 novembre 2016. La lutte contre les violences est loin d'être terminée puisque cette année, nous avons reçu 582 femmes sur nos permanences. C'est pourquoi, nous avons fait le choix d'actions le plus possible dans l'espace public et nous avons essayé de répondre le plus largement possible aux invitations des partenaires extérieurs, afin de rendre visible la réalité des violences faites aux femmes et de mobiliser encore et encore les citoyennes et citoyens contre ce fléau.

Notre association a organisé deux temps forts :

- Tenue d'un stand sur le marché d'Annemasse
- Organisation d'une soirée théâtre- débat au collège Michel Servet



Tenue d'un stand sur le marché d'Annemasse à la rencontre des passant.es, échanges et discussions animées avec plus de 100 personnes, distribution de flyers et signature d'une pétition en soutien de la libération de Jacqueline Sauvage.



**25 novembre**  
**Journée Internationale pour l'Élimination de la Violence**  
**A l'encontre des Femmes.**

Article 1er de la déclaration de l'[ONU](#) du 20 décembre 1993

« La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Chaque année, en France, **201 000 femmes** âgées de 18 à 59 ans sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire intime (mari, concubin, pacsé, petit-ami...). Il s'agit d'une estimation minimale.

**Soit 550 femmes par jour**

- Parmi ces femmes victimes, 16 %, soit 31 000, déclarent avoir déposé une plainte en gendarmerie ou en commissariat de police suite à ces violences.
- 1 femme meurt sous les coups tous les 2,5 jours

**Viols, tentatives de viols**  
**et autres agressions sexuelles**

Chaque année, **83 000 femmes** âgées de 18 à 59 ans sont victimes de viols ou de tentatives de viol. Dans environ 30 % des cas, c'est le conjoint qui est l'auteur des faits.

**Soit 227 femmes par jour**

**Face aux violences,**  
**Libérons la parole.**

**La mobilisation de chacune et chacun est donc**  
**essentielle : victimes ou témoins,**

**Appelez le 3919.**

Soirée théâtre-débat avec les comédien.nes et moment convivial autour d'un pot

A l'occasion de la Journée mondiale pour l'élimination des violences faites aux femmes

## Soirée Théâtre Débat

25 novembre 20h

Annemasse Collège Michel Servet



Seront jouées 2 infamies

Comment des stéréotypes intégrés et anodins justifient-ils des actes violents pouvant aller de l'agression verbale jusqu'à la contrainte physique ?

Le langage traduit la pensée. Les mots prononcés ne peuvent-ils pas dès lors engendrer les plus grandes violences ?

Un chamboultou rigolo pour nos cerveaux !  
Venez nombreuses et nombreux



Ouverture des portes : 19h30 - Prix d'entrée : 5€  
Entrée : rue Alfred Bastin, au coin à droite du collège

Association Espace Femmes  
04.50.97.61.90 espacefemmes74@gmail.com



Deux bénévoles,  
Monique et  
Lucie, prêtes à  
accueillir le  
public







 L'Union Française du Soroptimist International propose le film

# Chanda, une mère indienne

Projection suivie d'un débat  
[www.soroptimist.fr](http://www.soroptimist.fr)

de ASHWINY IYER TIWARI

En avant-première à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Élimination des Violences à l'égard des Femmes

Judi 1er décembre 2016 à 20 h 30  
Villatorium de Ville-La-Grand  
Ouverture des portes et du bar 19 h 30

Invitations à participer aux soirées de projection-débat à Sallanches, Thonon et Ville-la-Grand

## VILLE-LA-GRAND |

### Le club-service Soroptimist se mobilise contre les violences faites aux femmes



Les bénéfices de cette soirée ont été remis par Christine Baud (à gauche) à Jade Lepaul Picolet (au centre) et Caroline Nouillet (à droite), de l'association Espace Femmes-Geneviève D. Photo Le DUGD.

Le club-service Soroptimist Annemasse-Porte de France a diffusé jeudi en avant-première le film "Chanda, une mère indienne". Une soirée cinéma proposée au Villatorium de Ville-la-Grand, dans le cadre de la campagne mondiale contre les violences faites aux femmes.

Plusieurs formes de violences à l'égard des femmes existent. L'histoire de cette mère indienne est axée sur l'éducation, qui permet aux femmes l'accès à des carrières destinées aux hommes, et de lutter ainsi contre une violence sociale dont elles sont enco-

re les victimes.

« Ce soir, nous mettons l'accent sur une autre forme de violence : la violence sociale, celle qui contraint aujourd'hui encore des millions de femmes et de filles à subir des inégalités et certaines injustices tout au long de leur vie lorsqu'elles n'ont pas accès à l'éducation », a expliqué Christine Baud, présidente du club.

La diffusion de ce film a été suivie d'un débat animé par deux représentantes de l'association Espace Femmes-Geneviève D, Caroline Nouillet et Jade Lepaul-Picolet. Une association qui lutte pour des relations éga-

litaires entre filles et garçons et la prévention des comportements sexistes.

Ses membres œuvrent notamment dans un répertoire d'activités pour les 5-10 ans intitulé "Les p'tits égaux" (animation dans les écoles et les centres de loisirs, sensibilisation des enseignants du primaire) et auprès des jeunes de 12 à 25 ans, sous forme d'échanges et de débats avec les adultes (groupes mixtes ou non).

Le but est de sortir des stéréotypes dont sont victimes les filles et favoriser une prise de conscience collective d'égalité de chances et de droits.

Les fonds reversés ont été utilisés pour mener des actions de prévention dans les établissements



**CAM8Mars** Vous propose **Vendredi 25 Novembre 2016**  
**IMMEUBLE LE RABELAIS À MEYTHET**  
**A PARTIR DE 18H00**

ENTREE LIBRE

**VIOLENCES FAITES AUX FEMMES...**

**STOP !**

**Parlons-en !**

**Aide Ecoute Prévention**

**Violences faites aux femmes BRISONS LE SILENCE**

**ECHANGES, DÉBAT, ANIMATIONS, TABLES ROND**

**EN PRÉSENCE DE NOS INVITÉS :**  
 Défendre ses droits avec l'aide de spécialistes  
 Où trouver de l'aide : des associations à votre écoute  
 Atelier Self-Defense : apprendre les bons gestes avec l'association « URBAN DEFENS' »

**INFOS ET RENSEIGNEMENTS : 04 50 22 71 23**  
<https://www.facebook.com/CAM8MARS> [www.umfmb.fr](http://www.umfmb.fr)

Une soirée conférence-débat dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux Femmes, en collaboration avec nos partenaires :



Sensibilisation et  
débat avec le  
public

**JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE  
 CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

**Qse le 74 le Féminisme!**

Vous invite

**Le samedi 26 novembre 2016 à 18h**  
 Salle Yvette Martinet, 15 avenue des Iles, Annecy

**A une soirée FILMS-DEBAT**

**Tom et Léna** (15min) de Johanna Bedeau  
 Court métrage sur l'impact des violences conjugales sur les enfants.

**Un silence assourdissant** (52 min) de Marion Lary  
 Documentaire sur ces femmes de l'ombre qui accompagnent et soutiennent les victimes de violences conjugales, un fléau sociétal passé sous silence.

**En présence de :**  
**Madame Costacia**, juriste AVIJ 74  
**Madame Demeyrier Agnès**, consultante socio-juridique, à Espace femmes

Participation aux  
tables rondes

Chaque année le Rotary Club d'Annemasse-Genevois organise une opération karting durant laquelle des entreprises achètent des tranches horaires et participent ainsi à la course avec leurs pilotes. Le principe de cette opération est que ces entreprises courent pour des associations locales et internationales d'utilité publique.

Ce type de soirée festive et conviviale se déroule autour d'un buffet où chaque association est invitée et a la possibilité de se présenter et de dialoguer avec les participant-e-s de cet événement. L'aide financière apportée par le Rotary Club sera affectée à nos actions de prévention auprès de jeunes de collèges. Ces actions visent la promotion des relations égalitaires entre les filles et les garçons mais aussi la prévention des comportements et violences sexistes.

Nous remercions chaleureusement le Rotary Club pour cette belle somme de 1000 euros que nous affecterons à des actions que nous considérons comme essentielles et indispensables.

**GAILLARD**

## 7 000 euros en faveur d'associations grâce aux actions du Rotary Club Annemasse-Genevois

**L**e Rotary Club Annemasse-Genevois a procédé lundi à une remise de dons à différentes associations. Cette aide financière est le résultat de la traditionnelle opération karting, organisée en décembre 2016. Chaque année, grâce à cette action, le Rotary Club apporte son soutien à des associations locales et internationales.

Cette année, le montant global de l'aide financière s'élève à 7000 euros, obtenus grâce à l'implication de membres et acteurs extérieurs. Sur le plan local, le club a choisi de répartir cette somme entre "Les Semours de joie" (des clowns

hospitaliers œuvrant sur tout le département) et "Espace femmes 74 Geneviève D", qui accompagne les femmes victimes de violence et mène des actions de prévention. Au niveau international, deux associations ont également été choisies : "Un cœur pour la paix" et "ShelterBox". La première est une association française finançant des interventions de chirurgies cardiaques dans un hôpital de Jérusalem, pour des enfants palestiniens atteints de malformations graves. Le Rotary Club Annemasse-Genevois a déjà aidé à financer dix opérations, qui ont sauvé la vie de tout-pe-

tits. Quant à l'association "ShelterBox" soutenue elle aussi depuis longtemps par le club, elle intervient sur les zones du monde atteintes de catastrophes terrestres et/ou victimes de conflits armés, en donnant des tentes complètes de survie qui permettent à des familles de trouver tout le nécessaire vital. Le kit comprend une tente, et de quoi manger, dormir, se réchauffer, réparer et boire grâce à un système de filtration d'eau.

De belles actions et de beaux dons pour des associations qui viennent en aide et soulagent les souffrances du monde.



Les représentants des associations étaient présents, ainsi que les entreprises locales qui permettent chaque année le succès de l'opération karting. Photo DR

## Notre investissement dans des instances nationales - la FNSF

Par nos actions de terrain, nous sommes à même d'apporter un certain regard sur les politiques publiques mises en place et les projets de lois en cours ; par ailleurs nos représentants dans les diverses assemblées interpellent régulièrement les grands réseaux associatifs.

L'association œuvrant pour l'élimination des violences conjugales depuis presque 20 ans, nous avons pu au fil des années développer des constats, des éléments d'analyse et des propositions pour répondre au plus près des besoins des femmes victimes.

Adhérent depuis notre création à la Fédération Nationale Solidarité Femmes, nous sommes depuis 3 ans investies dans nos instances nationales.

Tout d'abord à la commission justice qui rassemble des juristes, des avocates, des salariées d'associations ainsi que des responsables associatifs.

Celle-ci a pour vocation de :

- Faire remonter les écarts existants entre les textes votés et leurs applications sur le terrain
- La pertinence de modifier ou pas certains textes en matière de politique pénale ou civile
- Etre force de proposition pour l'élaboration de nouveaux dispositifs judiciaires renforçant la sécurité des victimes et de leurs enfants.
- Etablir des billets juridiques précis et à jour sur toutes les nouvelles dispositions en matière juridique

### Plusieurs chantiers ont été travaillés :

- Une proposition de loi relative aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants a été déposée le 29 mars 2016 par Valérie Boyer. Plusieurs observations ont été faites sur ce texte, qui n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour
- Un travail important a été fait sur un projet de formation en direction de l'ENM
- Une réflexion a été menée suite à la Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, ses avancées, ses failles et ses limites. Ce travail a donné lieu à la diffusion d'une Actualité juridique diffusée à l'ensemble du réseau.



L'article 378-1 du Code civil, sur le retrait de l'autorité parentale, est modifié (en gras) :

« Peuvent se voir retirer totalement l'autorité parentale, en dehors de toute condamnation pénale, les père et mère qui, soit par de mauvais traitements, soit par une consommation habituelle et excessive de boissons alcooliques ou un usage de stupéfiants, soit par une inconduite notoire ou des comportements délictueux, **notamment lorsque l'enfant est témoin de pressions ou de violences, à caractère physique ou psychologique, exercées par l'un des parents sur la personne de l'autre**, soit par un défaut de soins ou un manque de direction, mettent manifestement en danger la sécurité, la santé ou la moralité de l'enfant.

Peuvent pareillement se voir retirer totalement l'autorité parentale, quand une mesure d'assistance éducative avait été prise à l'égard de l'enfant, les père et mère qui, pendant plus de deux ans, se sont volontairement abstenus d'exercer les droits et de remplir les devoirs que leur laissait l'article 375-7.

L'action en retrait total de l'autorité parentale est portée devant le tribunal de grande instance, soit par le ministère public, soit par un membre de la famille ou le tuteur de l'enfant, soit par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance auquel l'enfant est confié. »

→ Désormais, le retrait total de l'autorité parentale peut être décidé en cas :

- De condamnation pénale de l'auteur pour un crime ou un délit commis à l'encontre de la mère ou de l'enfant
- **En dehors de toute condamnation pénale, lorsque l'enfant est témoin de violences conjugales, qu'elles aient un caractère physique ou psychique**

Exemple d'actualité juridique  
produit par Priscilla FERT  
mandatée par la commission

## Réunion de travail régionale dans nos locaux



Notre investissement en tant qu'administratrice de la Fédération Nationale contribue quant à lui à relayer les actions mais aussi les demandes de l'ensemble de la région Rhône Alpes Auvergne. Des réunions régionales ont lieu tous les trimestres.

C'est d'ailleurs sur ce territoire qu'auront lieu nos Universités d'Automne en 2018, plus précisément en Haute Savoie. Ces journées d'étude seront organisées conjointement par les 7 associations de la région.

## Chapitre 2

# Accueil et accompagnement des victimes



Lutte contre les **violences** faites aux femmes  
Nous sommes toutes et tous concernés, **Réagissons !**

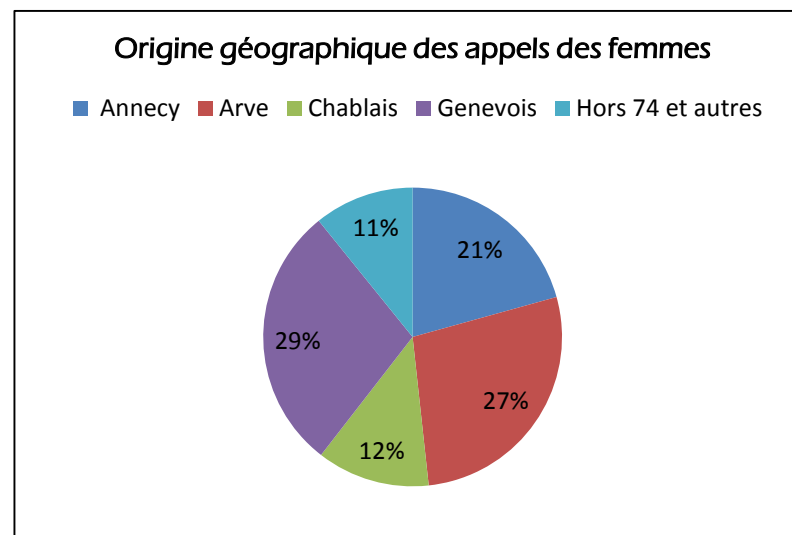
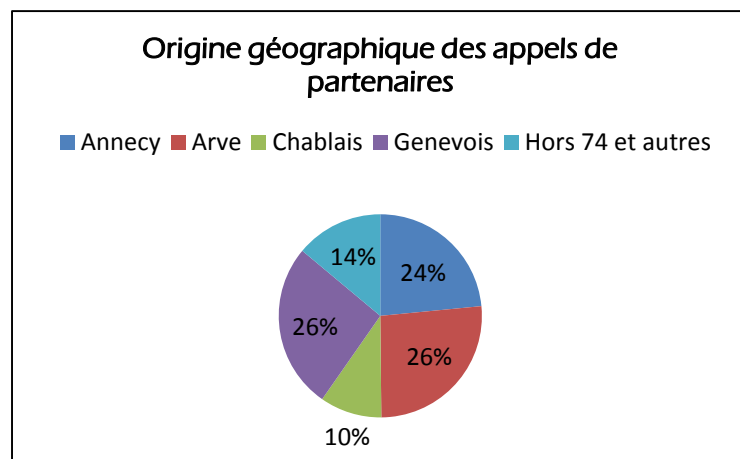


## Les chiffres de l'activité

☎ **2211** appels reçus au standard

☎ Dont **1278** appels de femmes

☎ Dont **932** appels de partenaires



**582\*** femmes reçues au cours de l'année, dont 380 nouvelles personnes.

**433 femmes** sont venues rencontrer les consultantes lors **des permanences d'accueil physique**

**105** ont préféré avoir un **premier entretien téléphonique**

**30** ont eu un **premier contact sur un lieu extérieur** compte tenu de leurs contraintes en matière de mobilité ou de surveillance par leur conjoint (hôpital, lieu de travail, CHRS...)

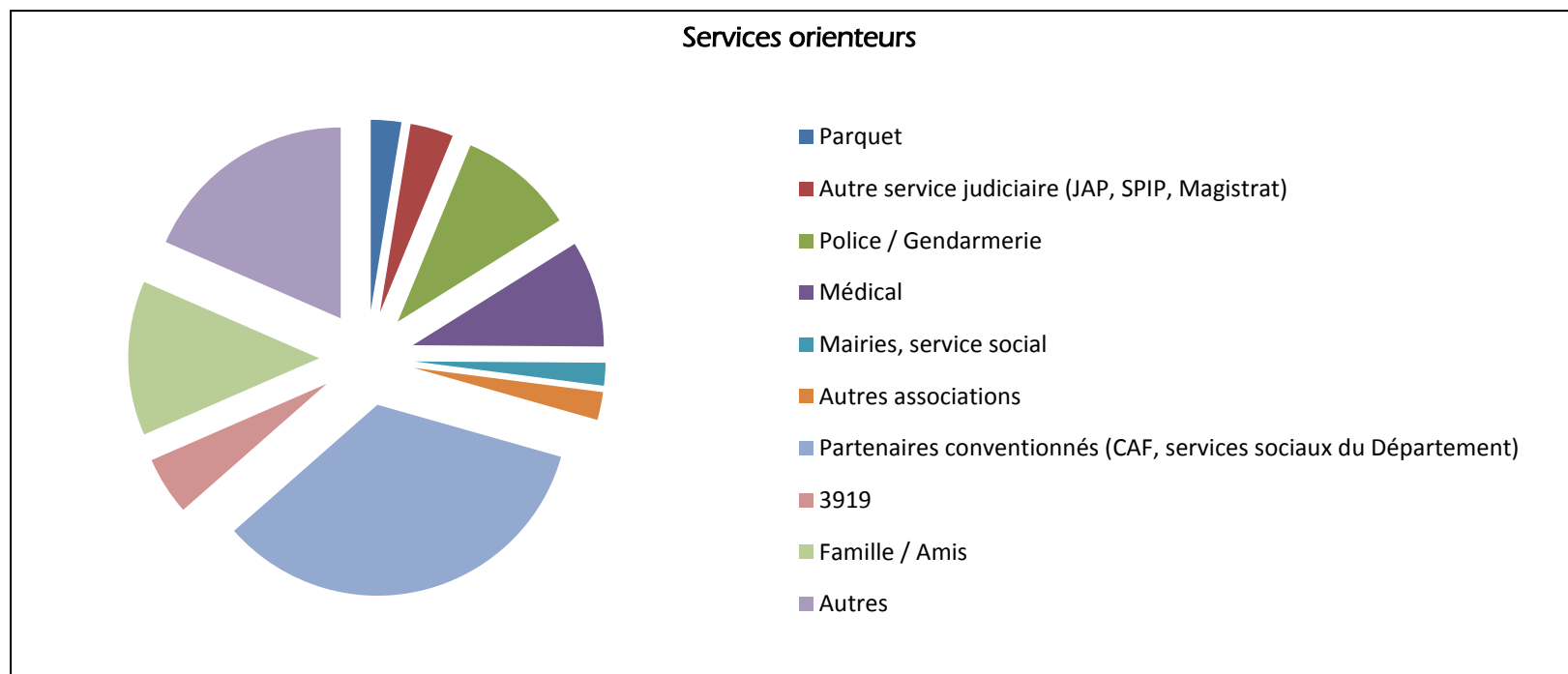
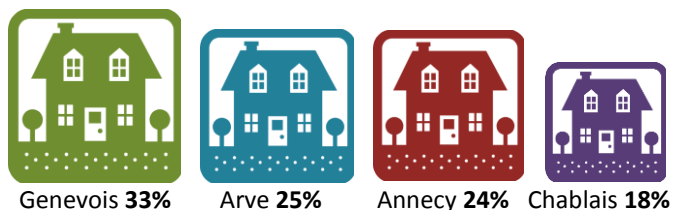
\*chiffres transmis après actualisation de notre base de données



Rappelons que sur chaque lieu de permanence, les femmes sont reçues sans RDV. Deux consultantes de l'association sont présentes pour les accueillir sur le collectif ou en entretien individuel selon les souhaits et les besoins de chacune.

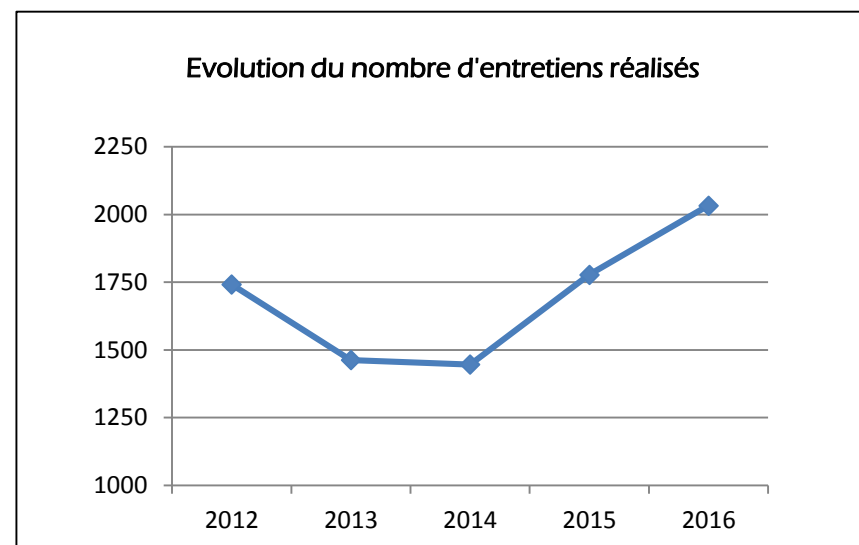
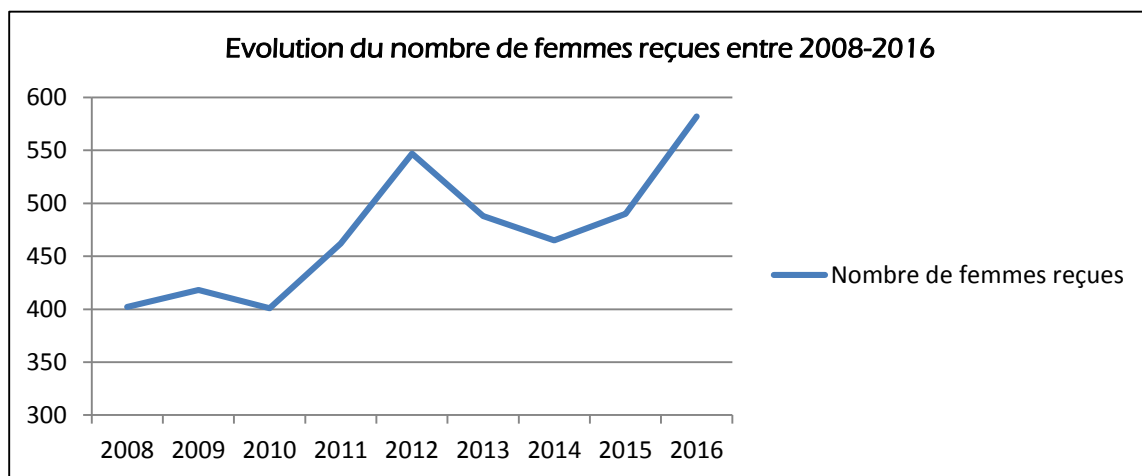
Nous sommes par ailleurs depuis plusieurs années soucieuses de l'accessibilité de nos locaux de permanences. Aussi avons-nous fait le choix d'installer dès le mois de janvier la permanence du Chablais dans les locaux du CAF situés au centre-ville de Thonon, à proximité de la gare. Grâce au soutien de la Mairie de Bonneville, nous recevons depuis le mois d'octobre les femmes de la vallée de l'Arve dans les locaux de la maison des associations chaque semaine. Là aussi, il s'agit de locaux accessibles et non stigmatisants. La permanence d'Annecy attend toujours quant à elle de déménager dans le bâtiment neuf de la MJC des Romains.

#### Origine géographique des femmes reçues en permanences physiques



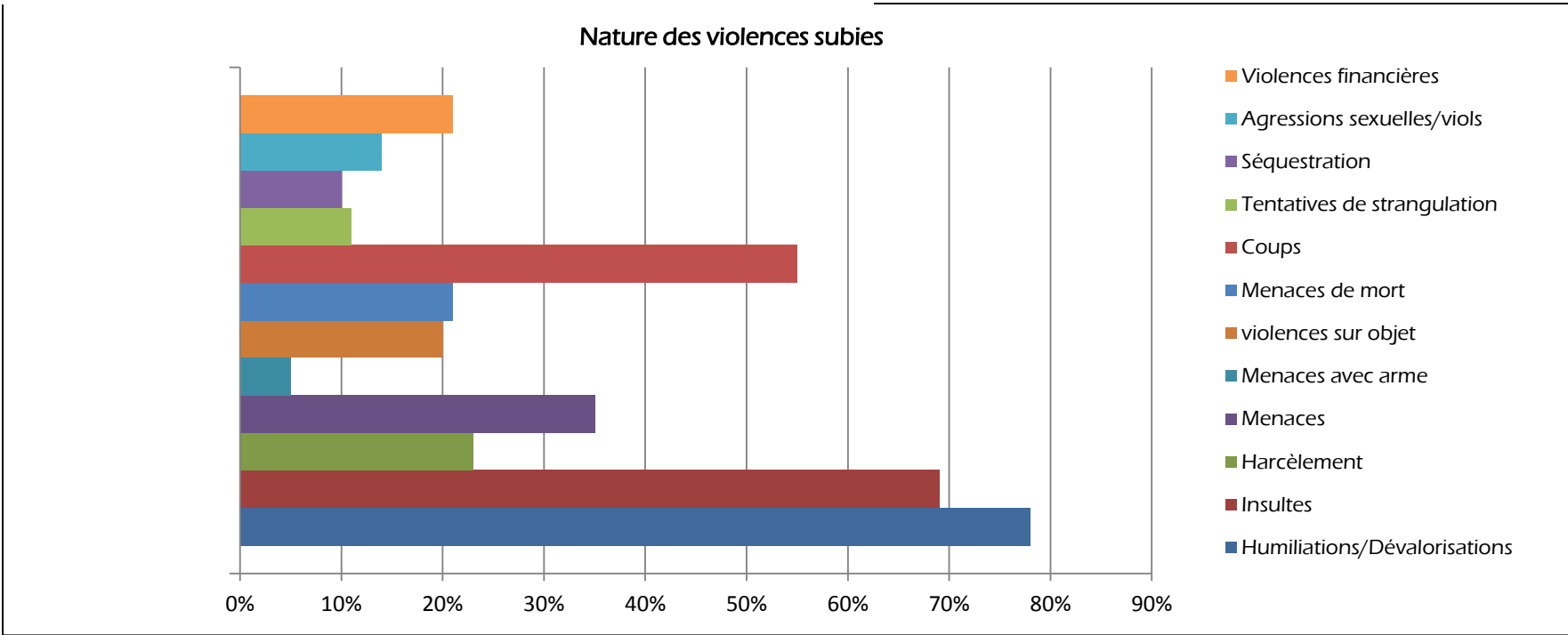
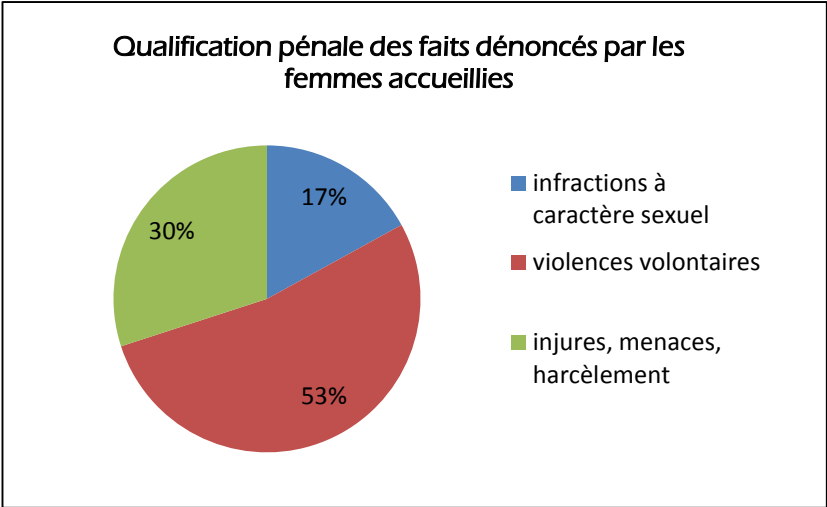
**Les consultantes reçoivent 43 femmes en moyenne chaque semaine**, soit 13 femmes de plus par semaine (en moyenne) qu'en 2015. Les permanences les plus fréquentées restent celles du Genevois (550 contacts) et de l'Arve (435 contacts).

**2064 entretiens ont été réalisés**, soit une augmentation de 16% par rapport à l'année 2015 et de 42% par rapport à l'année 2014. Cette variation s'explique à la fois par le fait que les permanences sont désormais sans rendez-vous ce qui permet aux femmes de maîtriser le moment et la fréquence de leurs venues, ainsi que par la forme collective qui nous permet de recevoir jusqu'à 20 femmes par jour au lieu de 7 maximum lorsque nous proposons uniquement des rdv individuels. Cela représente une augmentation considérable de la charge de travail.

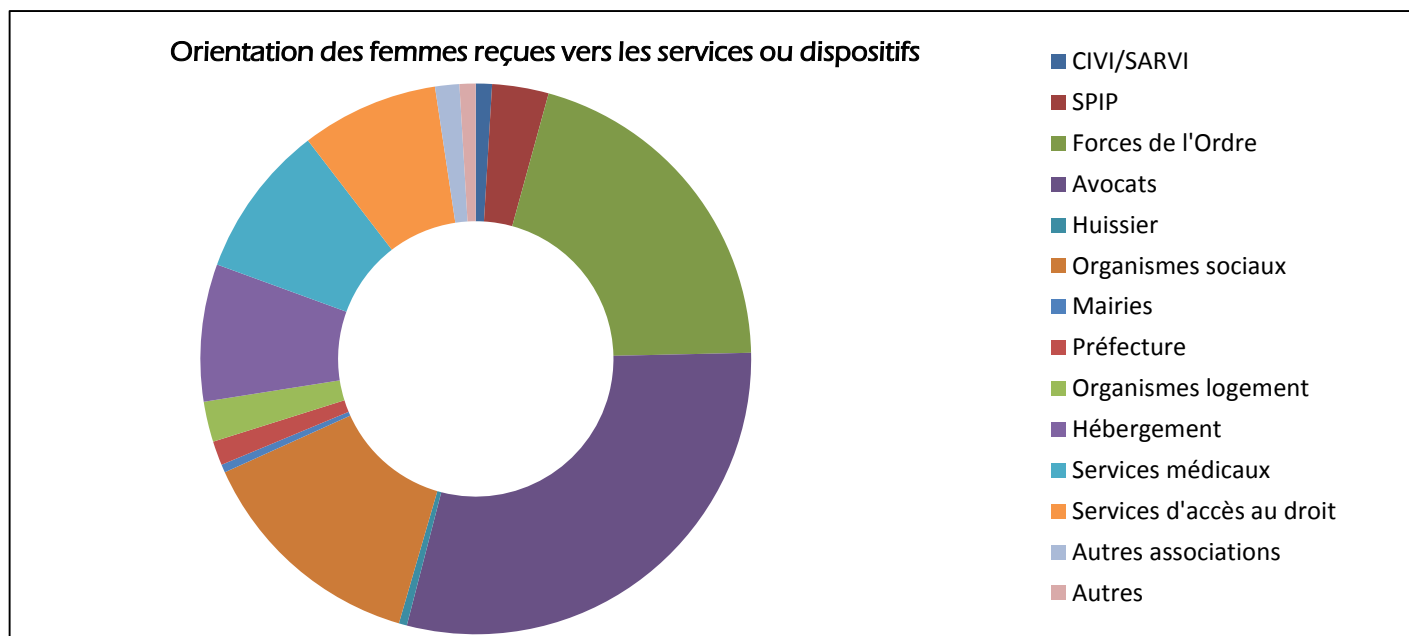


Si les violences dénoncées par les femmes peuvent être classées selon la qualification pénale des faits (cf. graphique à droite), nous constatons que les femmes dénoncent plusieurs formes de violences simultanément. Ainsi, au moment de l'entretien, nous détaillons les différentes formes de violences auxquelles elles ont été confrontées (cf. graphique en bas) afin d'évaluer avec elles si les violences dénoncées correspondent à une infraction pénale et peuvent donc faire l'objet d'un dépôt de plainte.

Cela permet aussi de mettre des mots sur ce que les femmes vivent et qu'elles n'identifient pas toujours comme des violences. Ainsi nous constatons que les violences psychologiques sont communes à 78% des situations mais ne peuvent pas être systématiquement dénoncées aux forces de l'ordre par manque d'éléments de preuve. Par ailleurs, lorsque les faits sont dénoncés, ils ne donnent que rarement lieu à des poursuites pénales.







### Espace Femmes, une association d'aide aux victimes spécialisée

**313 femmes** que nous avons accueillies se sont inscrites dans un suivi, notamment afin d'être soutenues dans les procédures juridiques engagées.

**Les consultantes socio-juridiques ont accompagné physiquement les victimes dans des procédures à 97 reprises** dans l'année.

69 rendez-vous concernaient des procédures civiles (rdv avocat-e-s ou audiences JAF le plus souvent) alors que 28 rencontres avaient trait à des procédures pénales (dépôts de plainte ou audiences au tribunal correctionnel).

Comme l'année précédente, nous avons soutenu 5 femmes dans une demande d'ordonnance de protection des victimes.

Une **collaboration étroite avec l'intervenante sociale du commissariat d'Annemasse**, Sylvia Mouchet, permet de faciliter le parcours des femmes qui souhaitent dénoncer les violences qu'elles subissent. En effet, ce partenariat a permis aux femmes accompagnées par l'association sur l'agglomération annemassienne un accès facilité au commissariat avec la possibilité de prendre des rendez-vous pour les dépôts de plainte. A l'inverse, Mme Mouchet oriente régulièrement vers nos permanences des victimes de violences conjugales se présentant au commissariat afin qu'elles soient accompagnées de façon globale dans leur souhait de se mettre en sécurité : stratégies de protection, procédures civiles,

demandes d'hébergement/logement... Ce partenariat est un atout précieux pour la cohérence et la fluidité de la prise en charge des femmes victimes de violences au sein du couple.

Enfin, dans le cadre de la commission européenne autour de la justice pénale, un **programme d'évaluation personnalisée des victimes** est mis en œuvre par le ministère français de la justice.

L'objectif de ce programme est de permettre d'offrir aux victimes d'infractions l'aide, les conseils, l'assistance et la protection nécessaire. Il est question de renforcer les droits des victimes de la criminalité, afin que toute victime puisse se prévaloir du même niveau fondamental de droits, quelle que soit la nationalité et quel que soit le lieu de commission de l'infraction dans l'Union européenne.

L'article 22 de cette directive souligne l'exigence d'une évaluation personnalisée pour déterminer les besoins spécifiques *individuels* de la victime, notamment le besoin de mesures spéciales dans le cadre de la procédure pénale.

Comme nous l'avons déjà souligné l'année dernière, l'esprit de cette évaluation personnalisée des victimes est tout à fait en cohérence avec le travail que les consultantes socio-juridiques, formées à l'évaluation fine de la dangerosité des situations et assurant un accompagnement à la fois social et juridique, mènent auprès des femmes victimes de violences conjugales.

Nous avons ainsi jugé pertinent de nous inscrire dans un partenariat avec les Parquets. Aussi, avons-nous sollicité des rencontres avec le TGI d'Annecy et nous avons rencontré Mme Imberton, substitut du Procureur avec qui nous avons pu élaborer les modalités de mise en œuvre et l'articulation entre nos services. Cela a permis par exemple la déclinaison de bonnes pratiques entre nous et la brigade de protection de la famille du commissariat d'Annecy. Dès lors qu'une femme victime de violences conjugales souhaite déposer plainte, nous convenons avec la brigade d'un rendez-vous au commissariat, assurant par là même l'accueil indispensable à la victime afin que celle-ci se sente en sécurité et écoutée pour dénoncer les faits.

Ce travail de partenariat doit se poursuivre en 2017 par des rencontres avec les procureur-e-s- ou substituts de procureur-e des TGI de Thonon les bains et Bonneville avec l'idée de leur soumettre une trame d'évaluation des situations de violences conjugales.

# Agglo de Thonon

## Violences conjugales : de plus en plus de femmes sortent de leur silence

A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, vendredi 25 novembre, rencontre avec Anne Van den Eshof, directrice et co-fondatrice de l'association Espace Femmes - Geneviève D ainsi qu'avec deux femmes victimes.

### CHABLAIS

« Avant d'arriver à l'association, j'ai frappé à de nombreuses portes qui se sont toutes refermées les unes après les autres, confie Isabelle (1). Ici, j'ai enfin retrouvé de l'humanité. » Ici, ce sont les locaux thonois d'Espace Femmes - Geneviève D, une association qui accueille les femmes victimes de violences, essentiellement conjugales, et qui leur permet de se soutenir mutuellement en partageant leur douloureuse expérience. « Ici, on trouve des gens à l'écoute, sans jugement, qui nous apportent des solutions mais qui ne prennent pas de décisions à notre place », poursuit Isabelle. « On nous accompagne pour que nous puissions trouver notre propre réponse », complète Nadia (1). « Nous ne sommes pas des donatrices de leçon, appuie Anne Van den Eshof, directrice et co-fondatrice de l'association. Notre premier souci, c'est la protection des femmes. »

### « La violence démolit la confiance en soi »

Le local d'Espace Femmes, situé rue des Italiens, est d'abord un lieu convivial où les femmes se retrouvent entre elles qu'une simple permanence destinée à délivrer des conseils. « Nous recueillons les femmes ensemble et non individuellement, sauf si elles le demandent, explique Anne Van den Eshof. Cela leur permet de se rendre compte qu'elles ne sont pas seules. »

Le local d'Espace Femmes, situé rue des Italiens, est d'abord un lieu convivial où les femmes se retrouvent entre elles qu'une simple permanence destinée à délivrer des conseils. « Nous recueillons les femmes ensemble et non individuellement, sauf si elles le demandent, explique Anne Van den Eshof. Cela leur permet de se rendre compte qu'elles ne sont pas seules. »

### « Quand j'invitais des amies à boire le café, ça le rendait fou »

« Les choses s'installent à dose homéopathique, raconte Isabelle (1). Je n'avais pas les outils pour comprendre ce qu'il se passait. » Manon de deux enfants, cette femme 50 ans a vécu pendant dix-sept ans avec un homme qui lui a fait vivre un véritable enfer psychologique. « Les violences psychologiques c'est compliqué car il n'y a aucune preuve. Du coup on n'en parle pas... » Un homme qui ne l'a jamais frappé mais qui avait une totale emprise sur elle. « J'avais une belle maison mais je n'avais rien le droit d'y faire. A chaque fois que je prenais une initiative, ce n'était pas la bonne. Il m'insultait, me rabrouait. Quand il

découvrait que j'avais invité des amies à boire le café durant la journée, ça le rendait fou. » Il y a treize ans, à la naissance de sa première fille, Isabelle, qui exerce une profession médicale, arrêtée de travailler. Elle ne pourra jamais reprendre son travail, son mari ne s'occupant pas des enfants. Elle devient alors totalement dépendante de cet homme qui gagne très bien sa vie. « Il me donnait une certaine somme chaque mois pour faire les courses. » En 2014, l'homme, qui a une nette préférence pour la benjamine, s'en prend à leur fille aînée. Ce sera la goutte d'eau qui fait déborder un vase déjà

leur expérience. Pour un gros tiers, il s'agit d'un soutien dans la durée », précise la directrice de l'association. Les femmes qui franchissent la porte de l'association sont aussi bien des femmes qui ont déjà porté plainte contre leur coéquipier que des femmes qui s'interrogent quant à l'opportunité de le faire ; des femmes qui sont encore en couple, d'autres qui sont déjà séparées. Elles peuvent ainsi partager

leur expérience. Pour un gros tiers, il s'agit d'un soutien dans la durée », précise la directrice de l'association. Les femmes qui franchissent la porte de l'association sont aussi bien des femmes qui ont déjà porté plainte contre leur coéquipier que des femmes qui s'interrogent quant à l'opportunité de le faire ; des femmes qui sont encore en couple, d'autres qui sont déjà séparées. Elles peuvent ainsi partager

leur expérience. Pour un gros tiers, il s'agit d'un soutien dans la durée », précise la directrice de l'association. Les femmes qui franchissent la porte de l'association sont aussi bien des femmes qui ont déjà porté plainte contre leur coéquipier que des femmes qui s'interrogent quant à l'opportunité de le faire ; des femmes qui sont encore en couple, d'autres qui sont déjà séparées. Elles peuvent ainsi partager

### « J'ai désappris à vivre libre »

Nadia (1) a vécu 26 ans avec un homme qui la frappait. Elle a porté plainte mais son mari n'a toujours pas été jugé. Un jour de 2014, l'homme a quitté le domicile, la laissant avec ses cinq enfants. « Je suis passée du contrôle du mari à un contrôle des services sociaux qui me traite comme si j'étais une handicapée. Aujourd'hui, mon combat c'est de protéger mes enfants et d'avoir l'autorité parentale exclusive car actuellement, mes enfants n'ont, par exemple, pas de papiers d'identité car depuis l'âge de 17 ans, j'ai vécu sous le contrôle de mon mari. »



Le local d'Espace Femmes est d'abord un lieu convivial où les femmes se retrouvent entre elles qu'une permanence destinée à délivrer des conseils.

### 500 femmes reçues par an

L'association Espace Femmes - Geneviève D a été fondée en 1998 suite à l'assassinat de Geneviève D, une Evianaise tuée par son mari. Basée à La Roche-sur-Foron, l'association tient 4 permanences dans l'ensemble de la Haute-Savoie (Thonon, Gaillard, Bonneville, Annecy) ainsi que des permanences téléphoniques (04 50 97 61 90). Dix personnes travaillent au sein de l'association, épaulées par 7 bénévoles. Espace Femmes possède le statut d'aide aux victimes et est référencé au niveau départemental pour les violences faites aux femmes. L'association reçoit environ 500 femmes par an au niveau de la Haute-Savoie. 83 depuis le début de l'année à Thonon (soit deux nouvelles femmes par semaine).

### AMÉLIE LECYER

Samedi 26 novembre, à 20 h, le Club Scénopédagogie du Leman organise, en avant-première, la projection du film "Chandni, une mère indienne" au cinéma Le France (sortie nationale le 14 décembre). Anne Van Den Eshof interviendra à l'issue de la projection pour parler des brèves à l'émancipation des femmes aujourd'hui, ici et ailleurs. Tarif : 10 euros



bien rempli : Isabelle va porter plainte. Le couple est depuis séparé mais pas encore divorcé. « J'habite la maison. Mon mari exerce son droit de visite uniquement sur la petite, la grande ne m'intéresse pas. Le problème est qu'il ne peut pas me donner son adresse alors je ne sais pas où il l'emène. Pendant les vacances, je n'ai pas eu de nouvelles pendant dix jours... » Côté travail, Isabelle a décidé de se reconverter. « Je vais commencer une formation en informatique. Mais j'ai la trouille. J'ai tellement été dévalorisée... »

Nous sommes régulièrement sollicitées par les médias pour parler des violences conjugales.

Il est évident pour nous, celles qui sont les plus légitimes à le faire sont les victimes elles-mêmes.

Elles nous décrivent leurs parcours pour sortir des violences, leurs combats, leurs colères et leurs tristesses.

...Et elles ont beaucoup de choses à dire et à nous apprendre !



### L'accompagnement des femmes hébergées dans les autres structures du département

Nous avons accompagné **36 femmes hébergées** dans d'autres structures du département au cours de l'année 2016 :

3 aux Bartavelles (CHRS Bonneville),  
8 à La Traverse (CHRS Annecy),  
4 à la Passerelle (CHRS Thonon),  
1 à ARIES (CHRS Annemasse),  
1 au Foyer du Léman,  
3 en résidences sociales,  
4 en AME (Accueil Mère Enfant),  
6 à l'hôtel,  
2 en logements temporaires CCAS,  
2 en foyers de Jeunes Travailleurs  
et 2 en hébergement d'un autre type.

Il s'agit toujours de proposer aux femmes un **accompagnement spécifique complémentaire de celui proposé au sein de la structure dans laquelle elles sont hébergées** : soutien juridique, partage d'outils de compréhension du processus des violences, élaboration de stratégies de protection... sous forme d'entretiens individuels sur site ou dans les locaux de l'association.

**136 entretiens** ont ainsi été réalisés et l'équipe de l'association a accompagné les femmes dans des **rdv juridiques à 12 reprises**.

Plusieurs **rencontres avec les CHRS** ont par ailleurs eu lieu :

- Afin de travailler à l'élaboration d'un protocole avec l'équipe en charge de l'hébergement des femmes victimes de violences à La Traverse. Ce protocole doit être signé au premier semestre 2017.
- Afin de sensibiliser les personnels de la Passerelle à la question des violences faites aux femmes au sein du couple. Un protocole est également en cours de rédaction afin de préciser les modalités de collaboration des équipes du CHRS et d'Espace Femmes tant sur l'accueil d'urgence que sur le dispositif des baux glissants.
- Afin d'échanger sur la pertinence de formaliser notre partenariat avec l'équipe du CHRS diffus d'ARIES.

## FEM DO CHI : un outil d'émancipation pour les femmes

### Témoignage d'une participante

C'est une étape qui permet d'accélérer le mouvement pour se reconnecter avec son corps, ses envies, ses besoins et pouvoir vivre en adéquation avec ce que nous sommes et avons envie d'être. Et "d'être enveloppée par une nouvelle dose essentielle d'espoir, émanant

Fem Do Chi est une technique d'auto-défense qui permet aux femmes de prévenir des situations de violences verbales, physiques et sexuelles.

C'est une démarche très importante, car elle donne la possibilité à toute femme d'assurer sa propre sécurité et par conséquent son autonomie.

Chaque femme peut être en mesure de se défendre en apprenant à dépasser cette peur qui paralyse.

Nous avons organisé 3 stages en 2016 en collaboration avec Viol-Secours à Genève. 29 femmes sur tout le département ont bénéficié des techniques d'auto-défense.

L'association Espace Femmes souhaite remercier les Soroptimists ainsi que l'Ordre des sages-femmes du Département pour leur soutien financier

### Témoignage d'une participante

Certains moments du stage ont été difficiles car les souvenirs douloureux refaisaient surface lors des exercices ; beaucoup d'émotions nous ont accompagné. Mais cette étape fut salutaire et a permis d'enlever un poids, « une couverture de honte qui était sur moi depuis des années ». Ce fut comme un « déclic, une transformation instantanée, je n'avais pas honte, je me sentais marcher avec le regard haut, sans peur ! ».

### Témoignage d'une participante

Lorsque l'on parle d'auto-défense, on visualise tout de suite quelqu'un qui se bat, qui se défend physiquement en donnant des coups... grâce à une forme physique au top ! Mais ce stage nous a permis d'expérimenter et d'apprendre que l'autodéfense c'est loin d'être (que) cela. En effet, nous avons "travaillé" sur notre posture, les moyens de se défendre face à des violences physiques mais également morales et verbales.

## La Marmite, un repas partagé



Tous les jeudis sur la permanence de Gaillard, un temps de partage appelé « la marmite » est proposé à l'ensemble des femmes du Genevois.

Les bénévoles, Monique et Gentiane, se relaient pour préparer de bons petits plats autour desquels se retrouvent entre 5 et 15 femmes. L'idée est de débattre librement sur les difficultés et préoccupations que rencontrent les femmes au quotidien, et parfois plus légèrement sur du partage d'information, débriefing de films, sorties à faire...

Chapeau aux bénévoles qui doivent improviser le nombre de repas chaque jeudi et qui nous régaleront de leur inventivité !

Nous constatons que ce moment est propice à la création de solidarités entre les « habituées » de la marmite et les femmes venant pour la première fois, et l'occasion pour nos partenaires de nous découvrir dans un autre cadre et inversement.

Par ailleurs nous organisons chaque année une fête de la marmite, un soir, sur le principe du buffet canadien où chacune peut faire découvrir aux autres une spécialité de sa région ou de son pays. C'est un moment festif et plein de bonne humeur, rires et énergies !



## La sécurité, une priorité pour se dégager des violences

L'association a recensé **238 demandes de mise en sécurité** en 2016 qui ont pu être exprimées par les victimes dans différents cadres :

- En urgence dans le cadre de la permanence d'urgence téléphonique qui se tient du lundi au vendredi de 12h à 17h
- En urgence ou hors urgence dans le cadre des permanences physiques hebdomadaires situées à Thonon, Gaillard, La Roche/Bonneville et Annecy
- Dans le cadre du dispositif de mise en sécurité national géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (117 demandes enregistrées)

Ces dernières demandes sont généralement réorientées vers le département d'origine de la demande lorsque l'association ne dispose pas de place immédiatement.

Origine géographique des demandes faites directement à l'association par les femmes :



Genevois 26%



Arve 26%



Chablais 22%



Annecy 17%



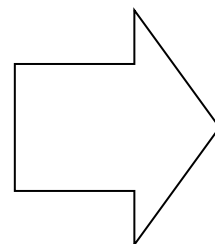
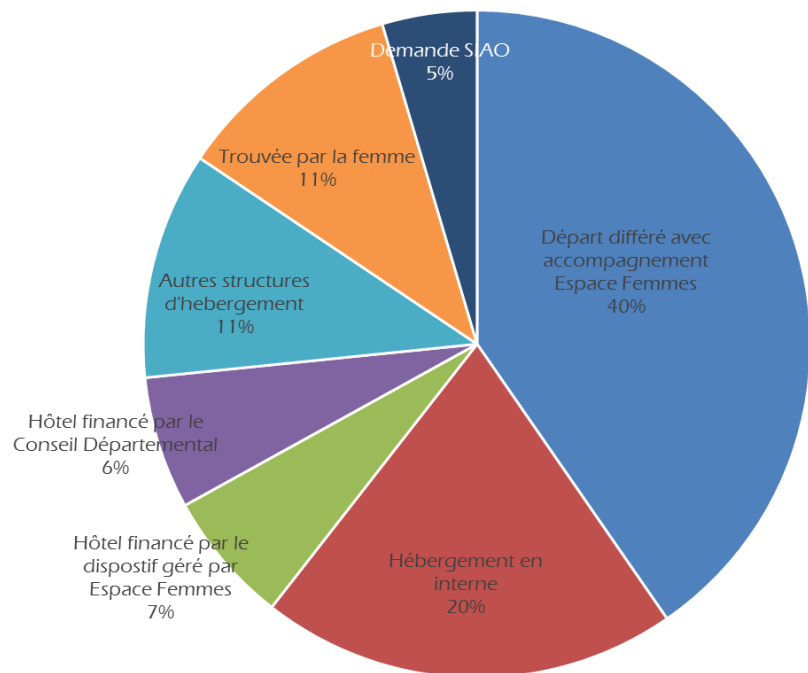
Hors 74 9%

Pour ce qui concerne l'ensemble des **demandes formulées sur le département** (121), l'équipe de l'association traite systématiquement la demande et y apporte une réponse, qui n'est toutefois pas toujours celle de l'hébergement. Différents dispositifs peuvent être mobilisés :

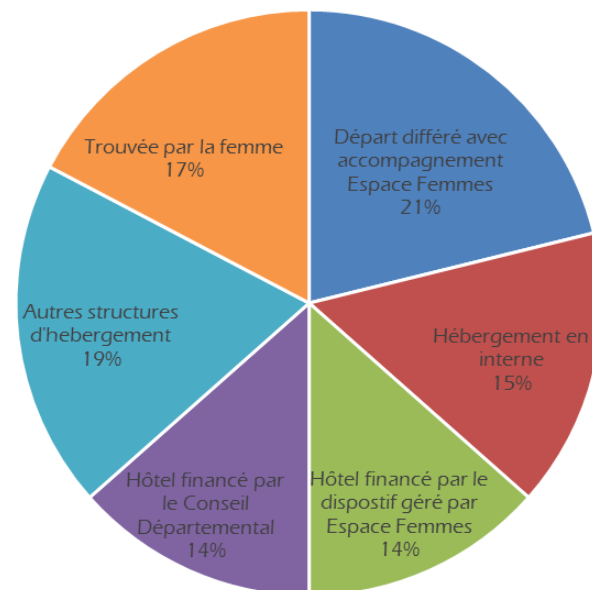
- Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) Préparation au départ
- AVDL Maintien au domicile
- Accueil sur une place d'hébergement gérée par l'association
- Recherche d'une solution dans une autre structure d'hébergement du département, le plus souvent dans le cadre de l'urgence, plus rarement via le SIAO insertion
- Eloignement géographique via le réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes
- Accompagnement Espace Femmes d'un autre type que l'AVDL



Solutions proposées pour le total des demandes de mise en sécurité (121)



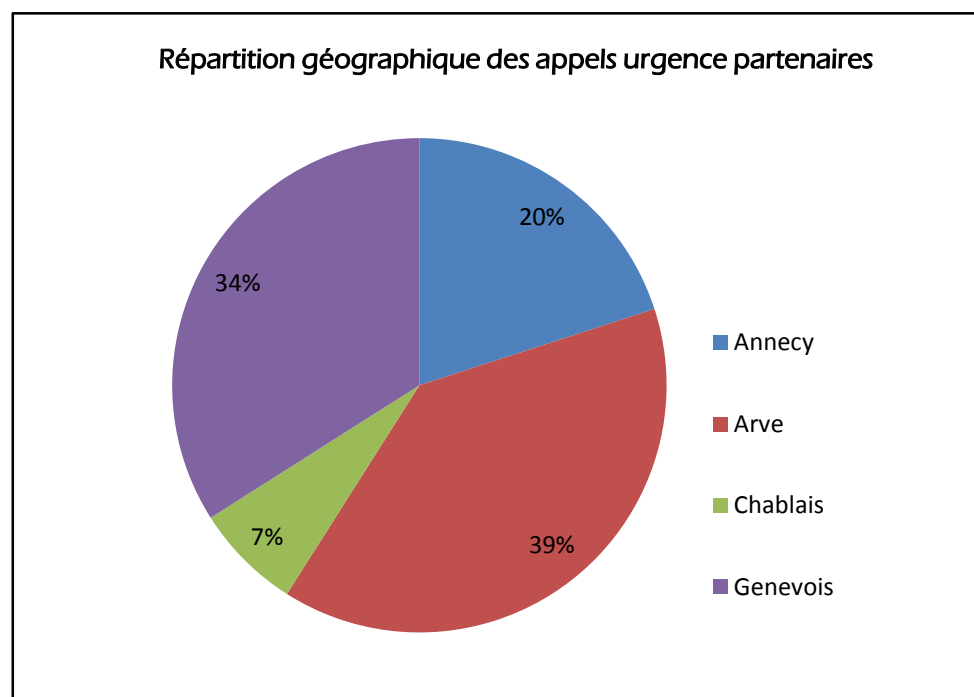
Solutions proposées pour les demandes de mise en sécurité en urgence (61)



## L'urgence

Sur les 78 appels en urgence reçus par l'association, **61 femmes sollicitaient une mise en sécurité au soir même**, soit une augmentation de 24% pour le nombre d'appels et de 55% concernant les demandes de mise en sécurité au soir même, par rapport à l'année 2015.

L'association a par ailleurs reçu 41 appels de partenaires en urgence, dont la répartition est détaillée ci-contre.



### Des mesures AV DL spécifiques

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement s'inscrit dans une démarche d'insertion par le logement permettant de soutenir les personnes ayant des difficultés à accéder à un logement ou à s'y maintenir.

L'association est conventionnée avec l'Etat depuis 2009, en qualité d'opérateur AVDL au bénéfice des femmes victimes de violences sur l'ensemble du département. Les mesures AVDL proposées par l'association Espace Femmes ont pour objectif de renforcer les capacités de protection et le sentiment de sécurité des femmes victimes de violences au sein du couple. Ces **20** mesures en file active se déclinent en 3 modalités d'intervention :

- *AVDL 1 – Recherche de logement :*

Travail en amont sur les modalités à mettre en place pour protéger le futur logement.

Préparation au départ : évaluation des possibilités d'action pour la victime et ses enfants, démarches administratives/accès aux droits.

Information et accompagnement dans les démarches juridiques pouvant garantir un cadre sécurisant : dépôt de plainte, procédure de séparation, organisation des droits de visite suite à une séparation, OPV...

Recherche d'un logement ou hébergement répondant à des critères de sécurité tels que : interphone, situation en étage, vigilance quant au quartier d'implantation...

- *AVDL 2 – Installation dans le logement :*

Accompagnement des sortantes de nos places d'hébergement en vue de les soutenir dans l'élaboration de stratégies de protection dans leur nouveau logement, poursuite de l'accompagnement sur les procédures juridiques en lien avec les violences.

- *AVDL 3 – Maintien dans le logement :*

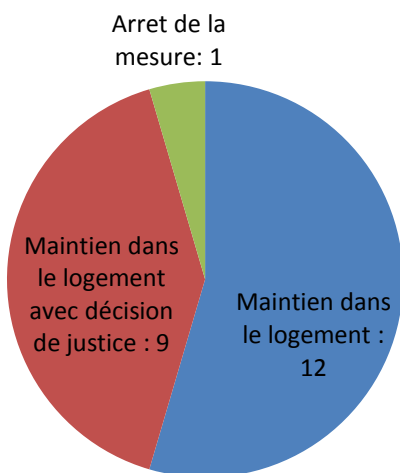
Mise en œuvre des procédures permettant le maintien dans le logement de la victime et de ses enfants qu'elle soit en couple ou suite à une séparation (OPV, mesures d'éviction du conjoint violent). Construire avec la femme victime des stratégies de protection dans le logement. Eviter la fuite en urgence du logement. Repérer les ressources mobilisables en cas de danger.

Au cours de l'année 2016, **37** femmes ont été accompagnées dans le cadre d'une mesure AVDL Espace Femmes sur l'ensemble du département : 32% sur l'Arve, 30% sur le Genevois, 22% sur le Chablais et 16% sur le bassin annécien.

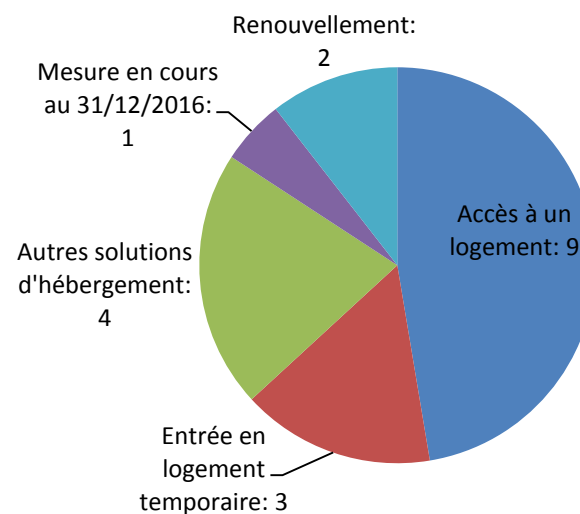
Les mesures réalisées se répartissent de façon égale entre des mesures AVDL1 - recherche de logement et AVDL3 - maintien dans le logement.

Le parcours des femmes pour se dégager des violences est long et complexe. Les mesures AVDL permettent de travailler avec elles le renforcement de leur sentiment de sécurité dans un logement. Pour la grande majorité de celles qui ont bénéficié d'une mesure AVDL Espace Femmes en 2016, nous avons poursuivi l'accompagnement à l'issue de la mesure autour de l'élaboration de stratégies de protection, d'un soutien dans la mise en œuvre des procédures de justice, ainsi que dans le renforcement de leur sentiment de sécurité.

### Résultats à l'issue de la mesure AVDL 3



### Résultats à l'issue de la mesure AVDL 1







### Les places d'hébergement gérées par l'association

#### **Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale**

Les 10 places CHS dont dispose l'association sont réparties depuis janvier 2015 sur 2 bâtiments :

- 1 villa composée d'un T2 et d'un T4 à l'étage dans laquelle peuvent être accueillies jusqu'à 4 femmes et leurs enfants.
- 1 appartement T2 pouvant accueillir une famille.

Si ces deux sites se trouvent sur le territoire de la Vallée de l'Arve, leurs adresses précises restent confidentielles afin de permettre aux femmes accueillies de gérer leur sécurité. Leur domiciliation est alors fixée au bureau de l'association à La Roche sur Foron.

3 femmes se sont succédées dans l'appartement T2 en diffus ; 14 femmes ont été accueillies sur la villa.

La durée moyenne des séjours des 12 femmes sortantes au cours de l'année est de 4 mois. Les écarts s'avèrent néanmoins très importants selon les situations puisque la durée d'hébergement a varié de 7 jours à 17 mois.

L'association a depuis toujours le souci de s'adapter au plus près des besoins des femmes victimes de violences conjugales en évitant d'imposer un cadre à priori. L'accueil sur le CHS peut ainsi prendre la forme d'une expérimentation d'un départ du domicile, même sur une durée très courte, ou bien s'imposer comme une parenthèse permettant de mettre en place des stratégies de protection et de régulariser une situation administrative ou juridique complexe en attendant d'accéder à un logement autonome.

On constate à ce sujet que si le motif de l'hébergement est toujours le besoin de mise en sécurité, les situations des femmes accueillies ne nécessitent pas toujours un accompagnement social renforcé. En effet, pour 40% d'entre elles, l'accent a été mis sur :

- L'élaboration de stratégies de protection afin qu'elles puissent gérer leur sécurité et celle de leurs enfants de façon autonome
- L'accompagnement dans les procédures juridiques liées aux violences, tant sur le plan civil que pénal
- Le soutien à la parentalité par des échanges sur les conséquences des violences sur les enfants et sur les rôles parentaux, par le soutien dans la mise en œuvre des droits de visite ou dans le respect de ceux-ci par l'auteur des violences.

La majorité d'entre elles bénéficiaient d'une couverture sociale à l'entrée, un tiers occupait un emploi, et seules 27% ne disposaient d'aucune ressource.

Leurs situations restent néanmoins souvent fragiles et ne leur permettent pas d'accéder directement à un logement de droit commun puisque 80% disposaient de moins de 1000 euros de ressources mensuelles au moment de l'accueil.

La moitié des adultes sortantes occupait un emploi au moment de leur départ. Et alors que 5 femmes ne bénéficiaient d'aucune ressource à l'arrivée, il n'en reste qu'une à la sortie (une femme seule ayant choisi de retourner au domicile après 7 jours d'accueil).

Enfin, 6 femmes sur 12 ont quitté le CHRS pour s'installer ou retourner dans un logement autonome et une femme s'est vue proposer un hébergement dans le cadre de son emploi aidé.

### **Les logements en ALT (Allocation Logement Temporaire)**

L'association est locataire de 2 appartements T3 situés sur la vallée de l'Arve et le bassin annécien, ainsi que d'un studio situé sur le Genevois. Comme pour le CHRS, les adresses de ces logements restent confidentielles afin que les femmes accueillies puissent gérer leur sécurité de façon autonome.

7 femmes et 7 enfants ont pu être accueillis au cours de l'année dans ces logements temporaires qui s'imposent comme une parenthèse utile et nécessaire entre le départ du domicile conjugal et l'accès à un logement autonome. Ces séjours permettent en effet aux femmes d'engager les procédures juridiques leur garantissant davantage de sécurité (au pénal comme au civil) et/ou d'assainir des situations financières ou administratives freinant l'attribution d'un logement social (dettes du couple, solidarité du bail...).

Deux propriétaires privés soucieux de venir en aide aux personnes aux revenus modestes et convaincus par notre action se sont rapprochés de nous au cours de l'année pour nous proposer à la location un T3 sur le Chablais et un T1 sur le Genevois à des prix très raisonnables. Nous avons répondu favorablement à ces demandes, convaincues qu'il est dans l'intérêt des femmes de proposer des solutions variées répondant au plus près de leurs besoins. Nous voyons également dans ces nouvelles pistes une possibilité pour les victimes de bénéficier éventuellement d'un bail glissant.

8 femmes et 20 enfants ont par ailleurs été mis en sécurité quelques nuits à l'hôtel dans le cadre du dispositif d'urgence à Rumilly.

## Les Ateliers techniques en actions collectives

Les ateliers entre mai et novembre ont été dédiés à l'entretien des espaces verts, de la tonte au désherbage en passant par la taille de la haie, sans oublier tous les voyages déchetterie inhérents à ces activités, auxquelles viennent s'ajouter les nettoyages de printemps avec les tris et les débarrassages en tout genre.

Plusieurs ateliers « bricolage » ont permis aux femmes, en partant d'un problème, d'analyser et d'envisager diverses solutions, d'aller au magasin et de confronter leurs idées et/ou de découvrir des suggestions des vendeurs et ainsi d'être en mesure de tenter par elles-mêmes une réparation. Avec la surprise de devoir « bricoler » au-delà de ce qui avait été envisagé, pour exemple : en partant d'un problème de poignée de la porte de la salle de bain et après avoir vérifié dans notre atelier s'il y avait de quoi réparer, elles se sont mises en route pour le magasin de bricolage. Après avoir acheté une poignée de rechange avec ses accessoires, elles se rendent compte de retour au domicile que le carré (tige qui permet de relier les deux poignées) est trop long. Après avoir étudié le problème et même envisagé de laisser la poignée dépasser et ne pas coller à la porte (mais leur problème était réglé), elles envisagèrent diverses options et particulièrement de trouver au magasin et de trouver le modèle adapté. Mais une fois l'emballage ouvert... L'une d'elle en lisant de plus près l'emballage découvrit la possibilité de couper le carré (qui avait effectivement des marques pour cet effet), alors la décision fut prise de chercher dans notre atelier de quoi raccourcir cette tige. Ce fut l'occasion d'examiner de plus près nos divers outils et ainsi de découvrir la scie à métaux et la difficulté sans étau que de couper en tenant comme possible la tige. Après diverses tentatives, et encore une fois la découverte d'autres outils (la pince étau notamment...), elles finirent grâce à leur détermination à parvenir à leurs fins. Si elles furent contentes d'accomplir leur mission, elles purent aussi réaliser qu'une tâche analysée comme simple et rapide à réaliser peut s'avérer un peu plus complexe.



Parmi les tâches qu'elles ont réalisées en plusieurs étapes : la restauration d'une petite armoire qu'elles ont convertie en boîte à clefs.

## Le SIAO

La circulaire interministérielle du 12 avril 2013 relative aux relations entre les SIAO et les associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences, en particulier conjugales, affirmait la nécessité d'assurer une coordination entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les SIAO, les partenaires mobilisés dans la lutte contre les violences faites aux femmes et les acteurs de l'hébergement et du logement.

Elle indiquait que les femmes et leurs enfants devaient rapidement être orientés vers les lieux d'écoute et d'accueil spécialisés et y bénéficier d'un accompagnement leur permettant de rompre avec la situation de violences, et leur assurant un soutien dans les multiples démarches en lien avec un réseau de partenaires impliqués (services de police, de justice, de santé...).

Elle encourageait également l'élaboration de conventions visant à définir les modalités de fonctionnement entre le SIAO et les associations afin de garantir la mise en sécurité des femmes victimes de violences et la fluidité de leurs parcours vers l'hébergement et le logement.

Ces conventions devaient tenir compte à la fois de la nécessité d'une mise en sécurité rapide, d'un accompagnement social spécialisé tout en préservant la confidentialité des données recueillies et l'information du SIAO.

Aussi, à l'issue d'un travail conjoint initié dès 2014 entre les antennes SIAO du département, l'association et la DDCS, une **convention a été signée visant à créer une procédure particulière** :

Il est ainsi préconisé que, aussi souvent que possible, l'entretien d'évaluation de la demande d'hébergement doit être effectuée par l'association avant saisie de la demande SIAO et étude en commission.

La structure 1<sup>er</sup> accueil est encouragée à orienter directement la femme vers l'association pour un premier contact visant à évaluer la dangerosité de la situation et à envisager les réponses possibles en matière de mise en sécurité. Dans toutes les situations, les consultantes de l'association abordent la question des stratégies de protection que la victime peut mobiliser.

L'équipe de l'association estime alors, en fonction des besoins repérés pour et par la personne :

- si la réponse par l'hébergement est pertinente ou non, ou s'il s'agit notamment de favoriser le maintien dans le domicile (dispositifs juridiques)
- s'il s'agit d'accueillir la femme en accès direct dans l'un des hébergements gérés par l'association,
- ou s'il est utile de formuler une demande d'hébergement dans une autre structure. Dans ce dernier cas, l'association Espace Femmes saisira directement la demande d'hébergement et la transmettra à l'antenne SIAO.

Dans chacun des cas, et à fortiori lorsque la personne est déjà accompagnée par le service orienteur, l'association se met en lien avec ce dernier pour partager son évaluation et envisager les suites possibles.

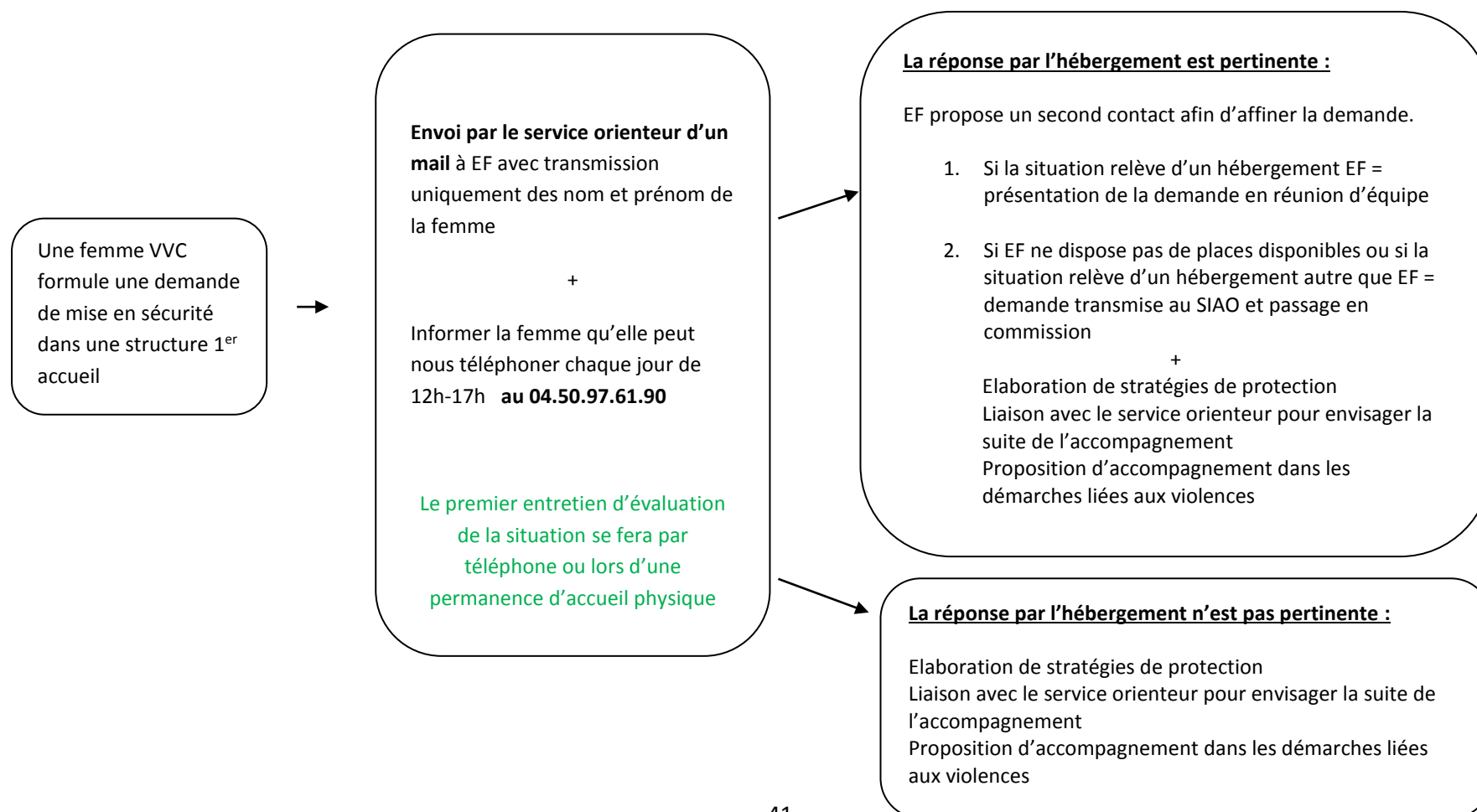
L'entretien proposé dans ce cadre concerne uniquement la demande de mise en sécurité et n'implique pas un accompagnement dans la durée si la femme ne le souhaite pas, ou n'est pas prête à s'inscrire dans un suivi en lien avec les violences.

Par ailleurs, dans le cas où la victime ne souhaiterait pas contacter l'association, sa demande d'hébergement ne doit évidemment pas être écartée. Toutefois, il serait pertinent que la structure 1<sup>er</sup> accueil contacte l'association avant de remplir la demande SIAO afin de partager nos compétences, notamment en matière d'évaluation de la dangerosité et des besoins de sécurité.



Il s'agit de prendre en compte le fait que les violences peuvent avoir de multiples conséquences (hébergement, difficultés financières, interventions de la justice, protection de l'enfance...) et très imbriquées les unes aux autres. Il est ainsi nécessaire de ne pas traiter ces différents aspects comme des problématiques isolées et d'évaluer avec les femmes les enjeux et les articulations entre les différents éléments dans l'objectif de garantir leur sécurité et de celles de leurs enfants.

*Protocole diffusé à l'ensemble des structures 1<sup>er</sup> accueil :*



Mise en œuvre depuis 2014, bien que sa signature ne soit intervenue qu'au premier trimestre 2016, la convention peine néanmoins à être appliquée et doit être renégociée en 2017 au regard du nouveau fonctionnement départemental du SIAO et selon les préconisations du 5<sup>e</sup> plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

Des questions vont ainsi pouvoir être ré-abordées :

- l'adéquation entre les besoins de mise en sécurité des femmes et la temporalité du traitement des demandes SIAO, la frontière entre l'urgence et l'insertion étant parfois ténue et fluctuante dans ces situations. A ce sujet, plusieurs victimes ont par exemple sollicité l'association pour une mise en sécurité en urgence alors même qu'une demande d'hébergement avait déjà été traitée en commission SIAO sur prescription d'une structure 1<sup>er</sup> accueil, cette réponse n'ayant en rien permis d'assurer leur sécurité sur le moment et durant la période d'attente parfois longue avant l'admission effective.
- la confidentialité des données. Les femmes victimes de violences conjugales appartiennent en effet à tous les milieux sociaux et ne correspondent pas le plus souvent aux publics en difficulté pour lesquels le SIAO a été créé. L'association leur assure la confidentialité, voire l'anonymat, et elles tiennent à ce que leurs noms ne soient pas transmis aux institutions. Un équilibre doit être trouvé entre la nécessaire information du SIAO sur les mesures engagées et le respect de notre engagement auprès des femmes en matière de confidentialité.

### **Faciliter l'accès au logement des femmes**

Afin de s'adapter à la diversité des situations des femmes que nous accompagnons, nous sommes toujours à la recherche d'options souples et rapides d'accès au logement, et avons fait de cette question une priorité pour les années à venir.

Ainsi avons-nous poursuivi nos prises de contact avec les bailleurs sociaux du département (Léman Habitat et Halpades notamment) afin d'échanger sur la problématique des violences faites aux femmes au sein du couple et d'envisager l'élaboration de conventions de partenariat. Il s'avère qu'au cours des commissions SIAO comme à l'occasion de contacts téléphoniques et physiques, il est souvent plus aisé de travailler en collaboration sur des situations particulières plutôt que sur un cadre général. Nous continuons néanmoins de souhaiter la mise en œuvre de protocoles afin que l'accès au logement des femmes dépendent moins de l'engagement de certain-e-s que d'une volonté des structures.

La Fédération Nationale Solidarité Femmes s'est également mobilisée sur cette question et a rédigé à l'attention des associations du réseau un répertoire constitué de fiches pratiques rappelant les lois en matière de logement, les démarches à effectuer ainsi que les interlocuteurs compétents. Ce guide s'impose comme une ressource précieuse pour l'équipe de l'association dans le partage d'informations avec les femmes comme avec les partenaires du logement/hébergement.

Des propriétaires privés se sont également rapprochés de l'association en proposant de louer à des prix en dessous du marché, à l'association ou directement aux femmes, des appartements faisant l'objet d'un investissement locatif. Ces initiatives solidaires sont précieuses et nous permettent d'élargir l'éventail des options à proposer aux femmes qui ont besoin de se mettre en sécurité.

Au-delà, nous réfléchissons de façon plus globale à d'autres formes d'habitats qui impliqueraient la participation des habitantes dans la gestion de leurs immeubles ou de leurs quartiers et développeraient de nouvelles modalités du « faire société ».





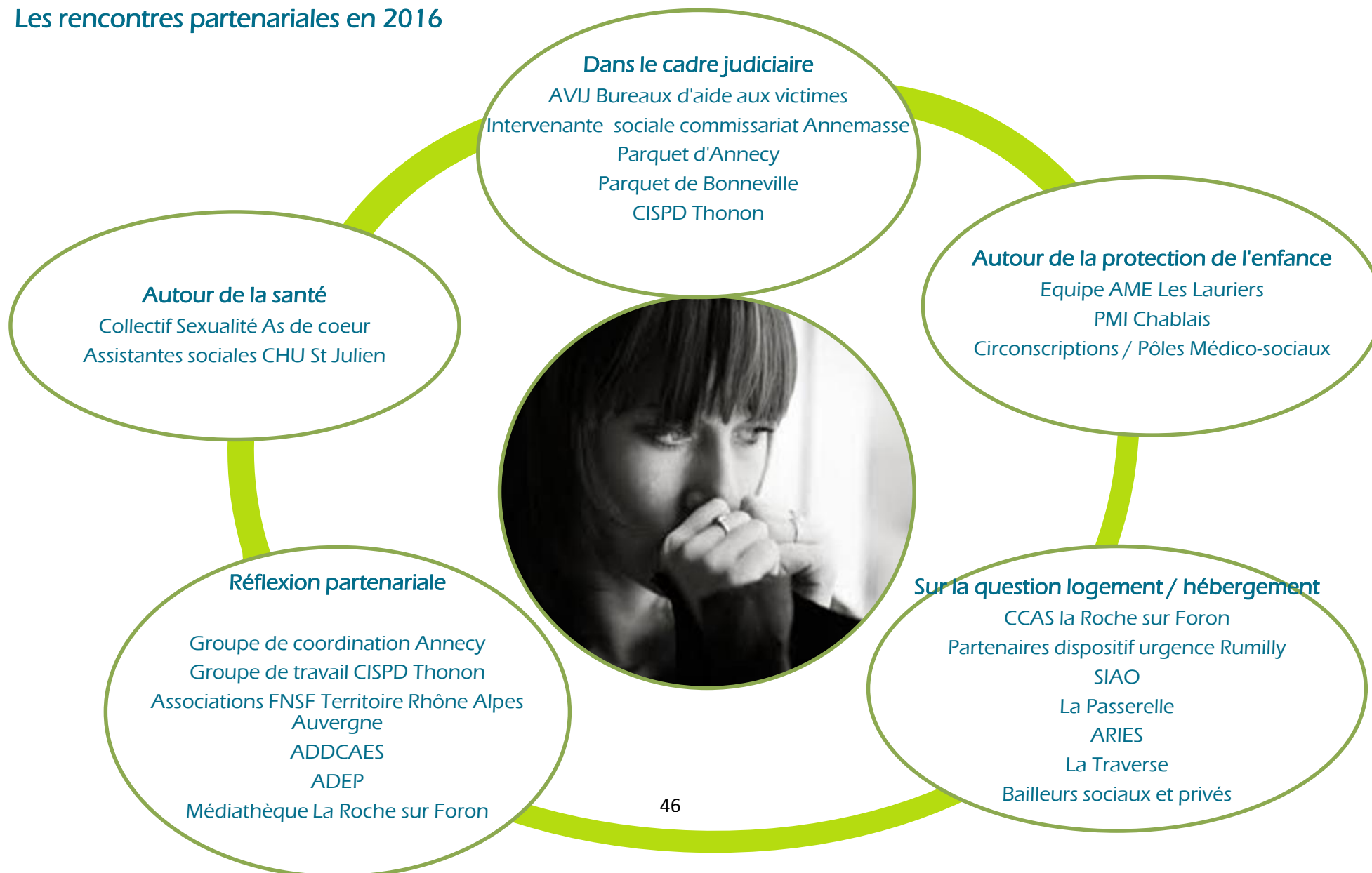


## Chapitre 3

# Pôle Ressources et Prévention



### Les rencontres partenariales en 2016



En 2015, l'association interrogeait la question du partenariat, terme défini comme « une association active de différents intervenant-e-s, qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils-elles ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation ». Cette collaboration forte de différents partenaires ne devait pas simplement s'appuyer sur des principes mais devaient passer par des rencontres concrètes, afin d'établir une réflexion partagée, l'instauration de relations de confiance et afin d'envisager des actions communes.

- ✱ Aussi, en 2016, l'association s'est mobilisée pour participer activement à 3 groupes de travail sur le bassin de Thonon les bains, à l'initiative du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), animé par Cindy COLZANI Coordinatrice du CISPD et Elisabeth GIGUELAY, référente et adjointe au maire de la commune de Publier.

Ces 3 groupes d'échanges ont rassemblé différents partenaires des champs du social, du judiciaire, du sanitaire autour de :

- L'accès au logement pour les femmes victimes de violences conjugales. Ensemble, nous avons fait un état des lieux de l'existant et fait le constat qu'il est complexe pour les professionnel-les de proposer des solutions adaptées aux besoins des victimes. Ce groupe a eu pour but de dégager de nouvelles solutions d'hébergement et de logements mieux adaptées aux situations de violences conjugales. L'objectif pour 2017 est l'organisation d'une rencontre avec les différents bailleurs du territoire.
  - Les effets de la violence conjugale sur le développement de l'enfant, pour les professionnel-les qui accompagnent les familles. En s'appuyant sur le rapport de l'Observatoire National de l'enfance en danger (2012), l'année 2016 a été consacrée à l'échange de bonnes pratiques entre partenaires. L'objectif visé pour 2017 est d'organiser une conférence.
  - La loi en matière de violences conjugales. Il s'est agi durant l'année 2016 de répertorier, d'expliquer et de diffuser auprès des partenaires les lois existantes dans l'intérêt des victimes de violences conjugales. L'objectif pour 2017 est d'organiser une rencontre avec le procureur du tribunal de grande instance de Thonon les bains afin de mieux appréhender la politique pénale du parquet en matière de violences conjugales.
- ✱ L'association s'est également mobilisée pour participer aux groupes de coordination du Bassin Annécien, tous les mois, dirigé par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Madame Chrystel Callies De Salies. Ce groupe a eu pour objectif de faire se rencontrer les acteurs mobilisés autour de la question des violences conjugales, en échangeant sur des situations ayant posé problème ou en échangeant sur de bonnes pratiques, permettant aux femmes victimes de violence conjugale d'être accompagnées au plus juste dans leurs besoins. Avec le départ de Mme Callies De Salies en Juin 2016, ce groupe de coordination s'est arrêté.

## De la prévention à la formation

### • Interventions en milieu scolaire :

**1 174** Jeunes sensibilisés

6 classes de 5° au collège de Gaillard  
 6 classes de 3° au collège de Marignier  
 5 classes de 3° au collège de Scionzier  
 5 classes de 3° au collège de St Pierre en Faucigny  
 6 classes de 3° au collège d'Alby s/Chéran  
 6 classes de 3° au collège de St Julien en Genevois  
 4 classes au lycée hôtelier à Bonneville  
 8 classes au lycée Porte des Alpes à Rumilly  
 6 classes de 5° au collège de Cruseilles

L'équipe accueille également régulièrement des lycéen-ne-e et étudiant-e-s en demande d'informations sur les violences conjugales.

### • Sensibilisations et formations des professionnel-le-s

**126** Professionnel-le-s sensibilisé-e-s ou formé-e-s à la question des violences sexistes.

- 51 agents des forces de l'ordre
- 31 salarié-e-s du centre d'hébergement « La Passerelle » à Thonon les Bains
- 34 travailleurs sociaux du Conseil Départemental

#### **Les participant-e-s à ces sessions ont fait part à l'issue de ces formations de :**

Une meilleure connaissance de ce type de violences, les différentes formes de violence, la différence entre agressivité / conflit / violences

Une meilleure compréhension des réactions des victimes

Une connaissance plus juste des dispositifs existants sur les territoires ; permettant de faciliter l'orientation des victimes vers les bons services

Ils ont aussi regretté l'absence de magistrats aux différents modules

Concernant les sessions en direction des agents de la Passerelle, il est une première étape vers un travail de collaboration renforcée

La formation des agents du Conseil Départemental a pu être étendue à 1 jour ½, ce qui permet davantage d'aborder les situations et le travail en réseau

- 25 professionnels du collectif sexualité de la vallée de l'Arve, As de Coeur
- 15 professionnel-le-s au CHAL

### Actions de prévention en milieu scolaire : des essais en non mixité (Réflexion d'un intervenant en prévention)

L'association intervient auprès de jeunes dans des collèges et des lycées pour des actions qui s'articulent autour de deux axes : la promotion des relations égalitaires et non violentes entre les filles et les garçons, d'une part, et la prévention des comportements et violences sexistes.

Si ces interventions me semblent essentielles, fondamentales et indispensables pour faire évoluer des mentalités qui peinent à sortir de rapports de domination aux relents oppressifs, il faut noter cependant que ces actions trouvent difficilement des financements qui permettraient une plus grande envergure. Nous refusons faute de moyens de nombreuses interventions chaque année. Cependant, il serait intéressant de revenir auprès des mêmes jeunes afin de prolonger ces réflexions engagées, soit quelques mois plus tard soit les années suivantes. En dehors de toute continuité, je m'interroge sur l'évolution de toutes ces interrogations que nous avons suggérées, certaines graines vont-elles germer ou bien hiberner encore ? Dans un environnement où le sexisme a pignon sur rue, ces interventions s'apparentent à des gouttes d'eau que transporterait des colibris.

Mais nous faisons notre part, et nous avons à cœur d'améliorer ces moments partagés avec 1200 jeunes chaque année. Cette année a vu plusieurs essais d'interventions en non mixité. Avec les établissements qui ont souhaité tenter cette expérience, il est entendu que ces thèmes seront repris en groupes mixte en interne dans le courant de l'année scolaire.

Comme ces expériences sont révélatrices !

Il apparaît que cette non mixité libère la parole, mais de manière très distincte d'un groupe à l'autre. Dans les groupes de filles, cette parole libérée est saluée par toutes nos intervenantes qui y voient de nombreux bienfaits. Certes, les stéréotypes sont très présents et ancrés par une construction<sup>1</sup> bien en place et montrent tous les freins invisibles et ainsi permet d'appréhender le plafond de verre. Mais cette parole en espace non mixte permet aussi d'aborder plus librement certains sujets et voire d'en aborder d'autres qui ne sont jamais évoqués autrement, ainsi certaines réflexions sur la pilosité ont pu créer de réels et profonds débats.

Dans le groupe des garçons par contre, si la parole est aussi libérée, nous avons été surpris de constater que certaines apparences, des rôles emprunts d'une volonté de réputation se sont révélés dans ces expériences entre pairs. Parfois ces stéréotypes affichés à outrance se sont avérés assez violents et inquiétants. Mais en regardant au-delà de l'intention de provocation et/ou de la volonté de se hausser du col, il apparaît que c'est ici aussi une construction qui est à l'œuvre. Une construction mise en place depuis la naissance et qui tente de s'exprimer avec un virilisme sociétal promouvant l'objectification du corps des femmes et imprégné d'une culture du viol. Lors de ces ateliers entre pairs cela transparait plus facilement, mais il m'a souvent semblé qu'une part de l'identité masculine est composée d'une volonté de dominer et de posséder, que cette logique de propriétaire reste difficile à interroger ! Il est plus aisé soit de s'y opposer en ne s'y reconnaissant pas soit de se réfugier dans un « ça a toujours été comme ça » que l'on transforme en naturalisme.

Ces ateliers nous inclinent à modifier notre outil, à l'adapter et à nous adapter aussi... Il semblerait qu'en tant qu'homme nous soyons moins disposés à nous interroger profondément sur les implications du genre. Certes, d'une manière générale l'opresseur n'est pas enclin à interroger les difficultés relationnelles, tantôt il les nie, les rend invisible ou alors se convainc d'un essentialisme qui expliquerait tel ou tel comportement.

---

<sup>1</sup> Les différences entre femmes et hommes ne sont pas le produit d'un déterminisme biologique mais bien d'une construction sociale. Cette approche envisage le féminin et le masculin comme le résultat d'une construction sociale et non comme une notion propre à la physiologie. Robert Stoller psychiatre des années 60 résume les deux approches « le sexe est biologique, le genre est social ».



Nous avons l'intention de nous réunir, entre hommes, pour revoir la formulation des items proposés aux jeunes de manière à les inciter plus encore à parler depuis leur place, depuis leurs ressentis afin d'aller chercher en eux plutôt que de se réfugier derrière un jugement qui banalise et justifie.

A chaque fois le viol fut un sujet au cœur des débats et systématiquement plutôt que de tenter de chercher ce qui incite tant les hommes à ces comportements criminels, il fut mis en avant le côté provocateur de ces femmes qui « ne se respectent pas » pour reprendre leur expression et à chaque fois l'inversion des responsabilités tente de trouver une place. Il est question-là d'attentes plus ou moins formulées, d'une soumission des femmes et de la nécessité de rôles bien établis... Sur le terrain du sexisme, il apparaît clairement que la victime est peu reconnue comme victime, mais que sa responsabilité ou qu'une suspicion de celle-ci soit systématiquement mise en avant...

Quand nous évoquons les tenues dites « sexy » de certaines femmes, il est difficile pour eux d'interroger leur désir ou une éventuelle « concupiscence » alors qu'ils sont prolixes sur la provocation et la responsabilité de celles qui les portent. Dans une société où tant d'images, de modèles et de mythes incitent les femmes à des rôles de soumission et à aimer leur oppresseur, les mâles eux sont incités à se manifester dans une posture dominatrice et conquérante.

Un constat inquiétant est l'accès facile, évident et gratuit à la pornographie et l'un des outils de visionnage est le téléphone que la plupart des jeunes ont sur eux en permanence.

Dans le monde plus virtuel qu'est internet, le sexisme est bien installé et l'on a que peu ou pas pris la mesure du cyber sexisme, car les jeunes partagent peu leur monde virtuel avec les adultes autour d'eux et ces derniers négligent ou ignorent beaucoup de ce référentiel qui prend de plus en plus de place dans la vie de leurs enfants.

### Itinéraire Femmes : Qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif partenarial Itinéraires Femmes est mis en œuvre à l'initiative du département de la Haute Savoie, de la Caf de Haute Savoie et de la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité de Haute Savoie pour :

- Accompagner le désir de changement et l'élaboration de projet en mettant l'accent sur l'insertion professionnelle.
- Baliser un parcours concerté et cohérent pour la réalisation du projet.
- Apporter une connaissance précise du tissu économique local par un renforcement du partenariat avec les réseaux du secteur professionnel.

#### CONTENU

Sur le plan personnel :

- Groupe de parole, communication orale et écrite.
- Mieux être, image de soi.

Sur le plan professionnel :

- Connaissance de l'environnement professionnel.
- Elaboration de projet professionnel, de formation ou d'accès à l'emploi.
- Communication orale et écrite.
- Articulation avec un dispositif d'initiation à la bureautique et/ou à l'utilisation d'Internet.
- Stage en milieu professionnel de 28 heures.

Sur le champ de la vie quotidienne :

- interventions de travailleurs sociaux de la Caf et de professionnels extérieurs spécifiques selon les thématiques.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli dans notre permanence de Gaillard, deux femmes dans le cadre du stage itinéraire femmes mis en place par la CAF, le 21 Novembre 2016.

C'est autour d'un petit déjeuner que nous avons pu aborder la question des violences faites aux femmes, de notre construction en tant que femme et notre place dans la société en tant que citoyennes.

Un grand merci aux participantes !

### Partenariat avec l'espace part ' âge et des habitantes de Saint Julien en Genevois

Au départ, des actions de sensibilisation auprès des femmes et des professionnelles présentes aux événements de l'Espace Partage. Suite au bilan de ces actions et au constat de l'ampleur du phénomène des violences conjugales sur la commune, Espace Femmes et l'Espace Partage, soutenus par la Mairie de Saint Julien ont souhaité monter un véritable projet avec les habitantes de Saint Julien.

Après plusieurs rencontres et échanges avec les habitantes de Saint-Julien, nous avons décidé ensemble de monter un projet qui permettrait de sensibiliser les citoyennes et citoyens à la question des violences conjugales faites aux femmes.

L'idée a été de réaliser un parcours matérialisant le cycle des violences racontant l'histoire d'un couple dont la femme subit des violences. Notre volonté étant de toucher le public le plus large possible et de sortir les violences de la sphère privée. Nous avons fait le choix de réaliser une exposition grand format sur l'espace public.

Le 23 novembre 2016, deux jours avant la journée mondiale de la lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes, nous nous sommes toutes retrouvées au centre-ville de Saint-Julien. Autour de notre exposition, nous sommes allées à la rencontre des passant-es pour échanger sur cette problématique et déconstruire les représentations.

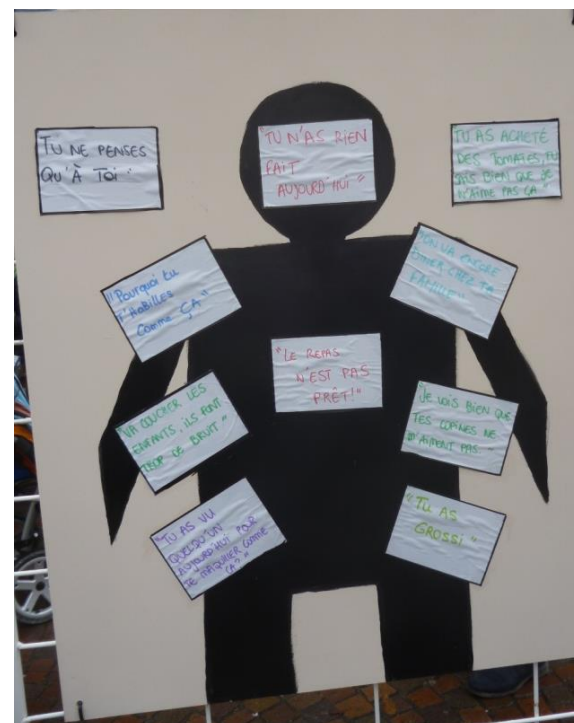
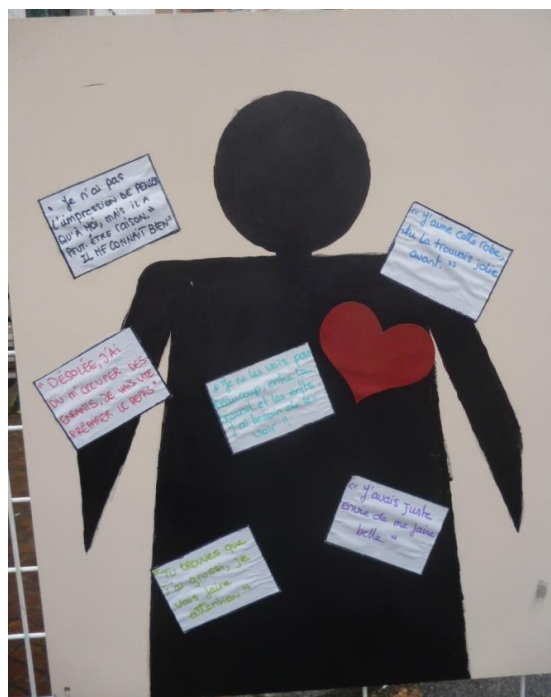
Nous remercions la Mairie de Saint-Julien et les services techniques pour la mise en place de l'exposition ainsi que la mise à disposition des lieux.



Les femmes au travail pour la fabrication des panneaux !!!!



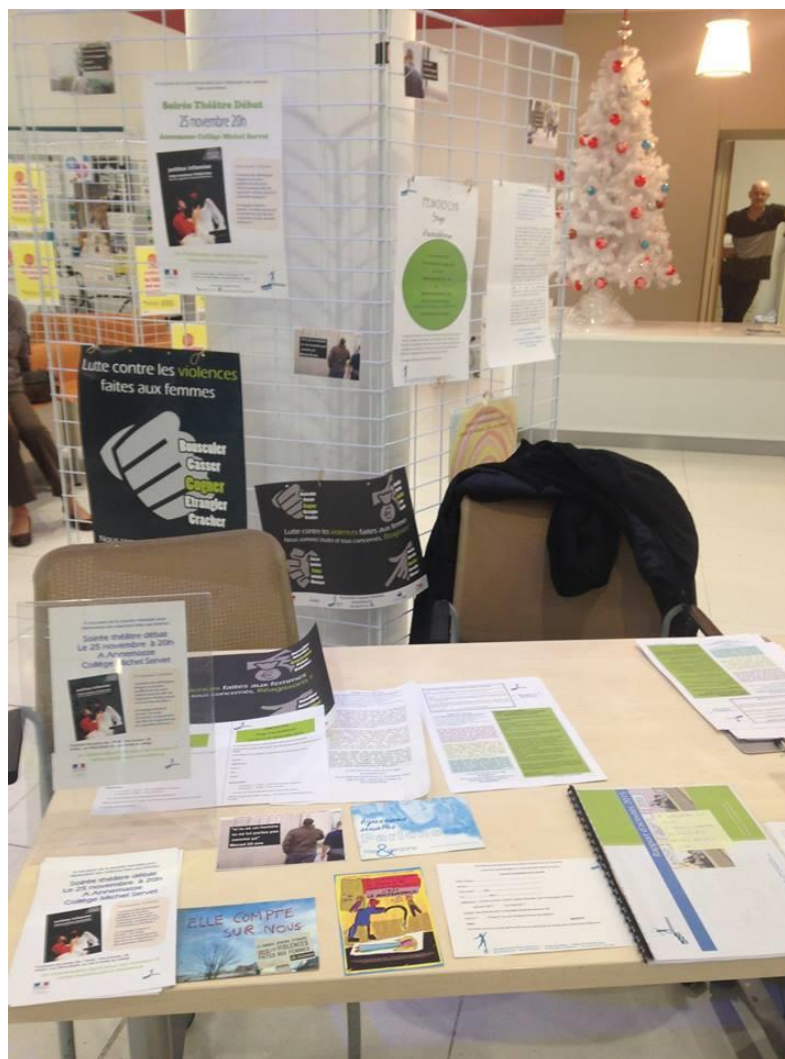
Exposition du 23 novembre 2016





## Stand d'information au CHAL

A l'occasion de la semaine de la solidarité des patients, l'association Espace Femmes était présente au Centre Hospitalier Alpes Léman afin de transmettre aux patient.es et aux personnels hospitaliers des informations sur la question des violences faites aux femmes et sur les actions de l'association au niveau départemental, ceci répondant à leur mission de santé publique.



Le stand de  
l'association, dans le  
hall du CHAL



## Rapport de gestion Année 2016

### Situation de l'exercice durant l'année écoulée

Nous avons eu une légère hausse de nos charges structurelles liées essentiellement à l'externalisation temporaire du service comptabilité, à l'état vieillissant de nos véhicules, au paiement non prévisible d'une taxe foncière avec effet rétroactif sur 2 années.

Les charges de personnels ont été moins importantes qu'initialement prévus du fait de multiples congés, pour certains non remplacés du fait de la polyvalence du poste. Il est de plus compliqué de recruter sur une période courte car compte tenu de la problématique traitée, nous sommes confrontées à 2 problèmes :

- L'absence de personnel formé et rapidement mobilisable
- Et par voie de conséquence, le temps nécessaire de formation difficilement compatible avec une opérationnalité à court terme.

Un budget conséquent (5830 €) a été alloué cette année à la formation tant au niveau de l'équipe salariée que du CA. Il s'agissait pour l'équipe de se doter d'outils pour le travail collectif avec les femmes mais aussi concernant l'organisation interne ; et pour le CA de travailler l'articulation entre les différentes instances associatives (Conseil d'administration, équipe salariée, bénévoles, adhérent-e-s)

Le 4ème plan gouvernemental de lutte contre les violences faites aux femmes s'est achevé en 2016. Nous avons été attentives à articuler nos actions et projets avec les circulaires et objectifs définis dans le texte, tels que la mise en place de référents, l'articulation nécessaire entre les associations spécialisées et le service intégré d'accueil et d'orientation en vue d'une réponse en matière d'hébergement/logement adaptée aux besoins des femmes et de leurs enfants. Ces deux actions ont nécessité la mobilisation d'un équivalent temps plein pour lequel nous n'avons obtenu que 10% de son financement.

Notre accompagnement juridique des femmes prend une place de plus en plus conséquente du fait des nouveaux dispositifs législatifs visant la protection des victimes et de leurs enfants. Le soutien de La Cour d'Appel de Chambéry dans la mise en place de ces nouvelles mesures nous permet une mobilisation plus importante sur ses aspects (évaluation de la dangerosité, préparation des dépôts de plainte, des audiences, demandes d'OPV, accompagnements...).

### Evolution de l'activité au regard de l'évolution du Personnel

Cette année a été marquée par des mouvements importants de personnels qui ont impacté l'organisation du travail et la répartition des charges de chacun-e :

- 3 absences pour maternité dont la durée a varié de 3.5 mois à 8 mois, 2 de ces postes ont été remplacés en totalité ou de façon partielle.
- 1 CDD non renouvelé du fait d'un changement de département de la salariée.
- 1 CDD écourté pour raisons personnelles.

12 personnes ont ainsi été salariées de l'association au cours de l'année mais l'équipe n'a jamais dépassé 10 membres présents.

L'accompagnement proposé aux femmes victimes de violences est au croisement de plusieurs domaines de compétences (droit, travail social, analyse des rapports sociaux femmes/hommes, santé publique...) Ainsi, le temps de formation interne s'avère toujours conséquent. Les embauches comme les remplacements nécessitent la mobilisation de tous les autres membres de l'équipe pour transmettre les connaissances et les valeurs liées à l'accompagnement proposé par l'association. Cette charge s'est avérée assez lourde cette année. La gestion des contrats a par ailleurs impacté le temps de travail de la direction.

## Activité sectorielle de l'association

### 1. Service Ecoute

Le poste « Secours » a plus que doublé passant de 2440 € à 5344 €. Cette augmentation est liée au nombre croissant de femmes (+25% par rapport à 2015) nous sollicitant dans l'urgence et pour lesquelles des nuitées d'hôtel, des prises en charge taxis ou des aides de subsistances sont sollicitées.

Par ailleurs, malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver de local gratuit pour notre permanence d'accueil de Thonon, nous louons au Club Alpin français un local proche du commissariat et du TGI pour 3000 € par an.

Les charges de personnel ont été moins importantes que prévu du fait des différents congés précédemment cités et des difficultés de recrutement rencontrées.

Concernant les produits, la Cour d'Appel de Chambéry nous a alloué un financement complémentaire pour assurer une évaluation personnalisée des victimes que nous accueillons.

Le nombre de communes soutenant notre action continue à augmenter et nous nous en réjouissons (+10%)

29 communes nous ont soutenues cette année, nous avons néanmoins reçu des femmes résidant dans 116 communes du département.

Le service Ecoute présente un excédent de : 23008 €, un recrutement est prévu début d'année 2017.

## 2. La mise en sécurité des femmes et de leurs enfants

Nos recherches d'autres solutions de logement pour les femmes que nous accompagnons ont été freinées par le manque de personnel ; néanmoins plusieurs contacts ont été pris avec des bailleurs privés et publics.

2 d'entre eux ont abouti puisque deux propriétaires soucieux de venir en aide aux personnes aux revenus modestes et convaincus par notre action ont accepté de nous louer un logement à un prix très raisonnable. Ainsi après l'avoir meublé, nous avons mis à disposition un appartement T3 sur Thonon (secteur sur lequel nous n'avions pas de solution) depuis décembre.

La 2<sup>ème</sup> propriétaire, après la finalisation de son investissement nous réserve un logement T1 sur Annemasse livrable début 2017.

Concernant ces deux logements, leur financement sera assuré par la participation financière demandée aux occupantes et dans un 1<sup>er</sup> temps par des fonds privés dont nous bénéficions. Par la suite nous solliciterons une allocation logement temporaire sans garantie du résultat.

Enfin, nous avons entrepris une démarche envers des bailleurs sociaux et une autre association afin de bénéficier de baux glissants.

Ce service présente un excédent de 7257 € qui servira à meubler le prochain logement ainsi qu'à compléter l'équipement de nos autres logements.

## 3. Le pôle Ressources

Notre centre de formation A.G.I.R a permis de dégager un résultat légèrement excédentaire de : 3952 €

## 4. Le centre d'hébergement de stabilisation

Les 10 places CHS dont dispose l'association sont réparties depuis janvier 2015 sur 2 bâtiments :

- 1 villa composée d'un T2 en rez-de-chaussée et d'un T4 à l'étage dans laquelle peuvent être accueillies jusqu'à 4 femmes et leurs enfants.
- 1 appartement T2 pouvant accueillir une famille.

Si ces deux sites se trouvent sur le territoire de la Vallée de l'Arve, leurs adresses précises restent confidentielles afin de permettre aux femmes accueillies de gérer leur sécurité. Leur domiciliation est alors fixée au bureau de l'association à La Roche sur Foron.

La capacité d'accueil n'a pas varié durant l'année puisqu'aucun travaux ni déménagement ne sont venus impactés les possibilités d'hébergement.

Le taux d'occupation s'élève à 72%, contre 75% pour l'année précédente. Il s'explique notamment par la composition des ménages accueillis puisque l'association a hébergé 4 femmes seules et 8 mères accompagnées d'un enfant. Pour autant, il y a eu très peu de vacance dans les chambres et les appartements.

3 femmes se sont succédées dans l'appartement T2 en diffus ; 14 femmes ont été accueillies sur la villa.

L'exercice 2016 est déficitaire à hauteur de 7018 euros. Ce déficit s'explique par :

- l'obligation qui nous a été faite de verser une taxe foncière prise en charge précédemment par le bailleur, avec effet rétroactif pour 2015.
- La faible participation financière des résidentes, souvent contraintes d'apurer des dettes accumulées pendant la vie commune (cela fait souvent partie intégrante des violences subies)
- L'augmentation ponctuelle des frais transversaux due à l'externalisation de la comptabilité

Nous sollicitons auprès de la DDCS la reprise de ce montant sur la réserve de compensation accordée précédemment (7000 euros) et le report à nouveau du solde de 18 euros sur l'exercice 2018.

### Au niveau du résultat global

Notre budget prévisionnel primitif 2016 était de 590 635 €, En fin d'exercice, le montant global des charges s'élève à 547 813.42€, les produits ont été de 573 573.45 €. L'excédent global est de : 25 760.03 €

Cet excédent résulte essentiellement:

- Des différents congés maternité et parentaux non remplacés dans leur intégralité.

|                           | 2011         | 2012            | 2013          | 2014          | 2015         | 2016         |
|---------------------------|--------------|-----------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| <b>CHARGES</b>            | 440 939      | 442 566         | 454 120       | 495 111       | 539 535      | 547 813      |
| Dont charges de personnel | 279 701      | 287 894         | 294 487       | 307 107       | 376255       | 353 845      |
| En pourcentage            | 63%          | 65%             | 65%           | 62%           | 70%          | 65%          |
| <b>PRODUITS</b>           | 447 453      | 426 136         | 473 625       | 513 959       | 561613       | 573573       |
| Dont subventions          | 383 199      | 390 636         | 431490        | 447 428       | 482345       | 470019       |
| En pourcentage            | 85%          | 92%             | 91%           | 87%           | 86%          | 82%          |
| <b>RESULTAT</b>           | <b>6 514</b> | <b>- 16 429</b> | <b>19 506</b> | <b>18 848</b> | <b>22078</b> | <b>25760</b> |

## Concernant l'évolution de la situation financière de l'association

Globalement la situation financière de l'association est stable.

Au regard de la charge de travail croissante, nous avons fait le choix d'une embauche supplémentaire. Nous espérons que dans le cadre du 5<sup>ème</sup> plan de lutte contre les violences faites aux femmes ; dans sa volonté affichée « d'assurer l'accès aux droits et sécuriser les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des femmes victimes de violence » ont également été actés des financements en adéquation avec la tenue de ces objectifs.

Ainsi une attention particulière devra être portée sur l'évolution de la masse salariale au regard de nos financements et de notre réserve de trésorerie, compte tenu des délais de versement des subventions.

## L'engagement à titre bénévole en 2016

|                                                                              | Heures<br>fournies | Coût horaire | TOTAL en euros  |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|-----------------|
| Administration de l'association                                              | 249                | 22€/heure    | 5478.00         |
| Accueil des femmes                                                           | 152                | 20€/heure    | 3040.00         |
| Aide gestion des locaux                                                      | 12                 | 20€/heure    | 240.00          |
| Action 25 novembre / 8 mars                                                  | 94                 | 20€/heure    | 1880.00         |
| Formation/coordination bénévoles                                             | 33                 | 20€/heure    | 660.00          |
| Communication                                                                | 12                 | 20€/heure    | 240.00          |
| Actions de prévention                                                        | 55                 | 20€/heure    | 1100.00         |
| Participation CA FNSF /commission nationale<br>justice /Université d'automne | 124                | 22€/heure    | 2852.00         |
| <b>TOTAL HEURES</b>                                                          | <b>731 heures</b>  |              | <b>15490.00</b> |

Soit une augmentation de 25% du temps consacré par les bénévoles à l'association qui s'explique par l'implication de 2 nouvelles bénévoles.



## Evolution prévisible

Notre fonction de référent départemental en matière d'animation du réseau est mise à mal, son financement n'étant assuré que par les fonds interministériels de prévention de la délinquance en constante diminution. Il en est de même pour notre implication auprès du SIAO départemental. Bien qu'étant convaincu-e-s de l'intérêt de ces dispositifs et de la pertinence à y être associées ; en l'absence de financements complémentaires, notre participation devra être re-questionner.

Nous devrons en 2017 envisager des travaux importants de réhabilitation d'un de nos logements, un financement devra être trouvé pour ce faire.

Conformément à notre projet de développement, nous poursuivrons notre démarche en direction du logement, pilier central pour se dégager des violences

2 axes :

- Augmenter notre offre en la matière en lien avec des propriétaires privés que nous souhaitons associer à notre action
- Poursuivre notre exploration de projets alternatifs développés dans d'autres structures, accessibles à des personnes aux revenus très modestes.

## Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi

- Transformation du CDD de Mathilde ROUE en CDI à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, en remplacement de Anne Cécile POLLET partie fin 2015, en poste sur une permanence d'accueil
- Recrutement en CDD de Océane SIDER à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, en renfort sur l'accueil et l'accompagnement des femmes également
- Finalisation de deux protocoles technique : avec le Conseil Départemental et avec le CHRS La Traverse
- Nouvelle baisse de 20% des financements Fond Interministériel de prévention de la délinquance
- Acquisition d'un nouveau logement en location sur Annemasse

## Activités en matière de recherche et développement

Néant

## Rapport d'orientation

Pour 2017, quatre axes prioritaires ont été définis concernant les actions de l'association :

- **La prévention**: en mettant à jour des outils, en renforçant l'équipe de bénévoles et en trouvant le financement manquant de 4000 €,
- **Le logement** : en recherchant des dispositifs alternatifs et innovants pour les femmes afin de maintenir leur autonomie et d'éviter des contraintes institutionnelles, administratives,
- **Le renforcement du lien avec la Justice** dans le cadre de l'EVVI (EValuation of Victims) : l'évaluation personnalisée des victimes d'infractions pénales a pour objet de déterminer les besoins spécifiques en matière de protection. Cette évaluation est réalisée notamment par l'utilisation d'un questionnaire,
- **La communication** en rendant l'association plus visible (recherche de financements pour améliorer notre site internet par exemple).

Concernant les engagements politiques et militants de l'association :

Nous avons décidé de nous lancer un nouveau challenge pour les 20 ans d'existence d'Espace Femmes Geneviève D. **L'année 2018 sera marquée en temps forts pour donner la parole aux femmes.**

Sur proposition de l'équipe salariée, très investie dans la vie de l'association, nous organiserons en collaboration avec les autres associations de la région, l'Université d'Automne de la Fédération Nationale Solidarité Femmes à laquelle nous sommes adhérentes. Un groupe de travail a été constitué avec les autres associations adhérentes du territoire et notre candidature a été retenue. Cela se passera en Haute-Savoie, en zone rurale.

Pendant 3 jours, ce sont plus de 200 travailleuses sociales et bénévoles des associations adhérentes de la FNSF qui partageront leurs réflexions et leurs pratiques pour élaborer des propositions sur des thèmes qui restent encore à définir.

**Avec le soutien de**

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
La Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité  
Le Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance  
La Cour d'Appel de Chambéry  
Le Conseil Départemental de Haute-Savoie  
La Caisse d'Allocations Familiales  
Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire  
Les Soroptimists  
La fondation Erica  
Le Rotary Club  
Les Néo'Vents  
La chorale Tao Mousso

**Et de tout-e-s nos adhérent-e-s.**

Des communes de (par ordre alphabétique) :

Annecy  
Annecy-le-Vieux  
Annemasse – Les Voirons Agglomération  
Argonay  
Bonneville  
Cluses  
Collonges sous Salève  
Douvaine  
Fillinges  
Gaillard  
La Roche sur Foron  
Publier  
Reignier  
Rumilly  
Saint Jorioz  
Saint Julien en genevois  
Saint Pierre en Faucigny  
Sevrier  
Seynod  
Sillingy  
Thonon les Bains

